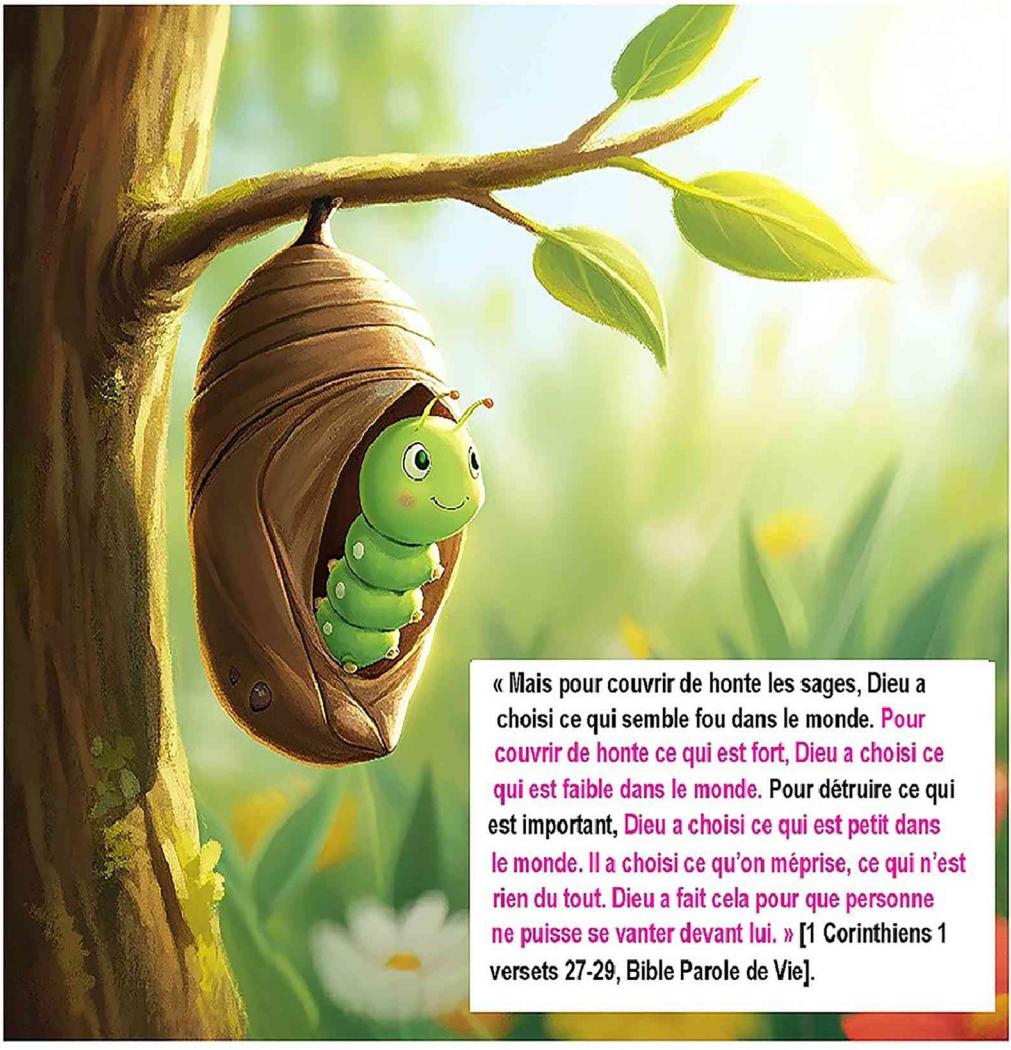
M. Kenny Ronald PIERRE

De chenille à papillon céleste

Jésus-Christ est venu appeler non des justes mais des pécheurs et sa grâce salvatrice change celui qui est vil en étoile édénique



« Mais pour couvrir de honte les sages, Dieu a choisi ce qui semble fou dans le monde. Pour couvrir de honte ce qui est fort, Dieu a choisi ce qui est faible dans le monde. Pour détruire ce qui est important, Dieu a choisi ce qui est petit dans le monde. Il a choisi ce qu'on méprise, ce qui n'est rien du tout. Dieu a fait cela pour que personne ne puisse se vanter devant lui. » [1 Corinthiens 1 versets 27-29, Bible Parole de Vie].

ÉDITIONS GALAAD

ÉDITIONS GALAAD

Extrait du livre :

De chenille à papillon céleste

Jésus-Christ est venu appeler non des justes mais des pécheurs et sa grâce salvatrice change celui qui est vil en étoile édénique

1re édition collector : l'Amour des Cieux pour le salut du peuple chrétien

Kenny Ronald PIERRE

Table des matières

° 1 – Esquisse de carrière, philosophie de vie et oppression discriminatoire venant des lois dominicales....3
– 1.1. Nouveaux défis et nouvelles épreuves....25
– 1.2. Nouveau Cap sous l'égide du Saint-Esprit....34
– 1.3. Réalité d'œuvres discriminatoires établies par ceux qui emploient les personnes en difficulté dans le cadre des emplois de l'inclusion....37

° 2 – De souffrance et d'encre....46

1 Esquisse de carrière, philosophie de vie et oppression discriminatoire venant des lois dominicales

Pour commencer, je vous dirais que cette réalité que je subis face à l'oppression des lois dominicales, je ne l'ai pas toujours vécue, car je n'ai pas toujours observé le Sabbat.

En effet, je suis né catholique et, de ce fait, le dimanche était mon jour de culte et de repos.

Ce faisant, durant les dix premières années de ma carrière, j'ai toujours travaillé le samedi en me reposant le dimanche.

En sorte que quand, à *15 ans et demi,* j'ai embrassé le métier de coiffeur, je n'avais aucune idée des souffrances qui m'attendaient.

La réalité du coiffeur ne travaillant pas le samedi s'est fait ressentir quand, vers l'âge de *25 ans,* j'ai pris position pour le Seigneur, et choisi d'observer le Sabbat. Il me semble important de vous présenter ma foi dans l'observation du Sabbat.

Pour ce faire, je vous invite à lire mon livre intitulé *« La grâce annule-t-elle la loi ? (La manifestation de la grâce qui fut actée en Jésus-Christ) »* qui vous présente mes convictions en la matière.

Maintenant que ce point est établi, poursuivons. Pour ce faire, je vous dirais qu'être coiffeur et ne pas travailler le samedi devenait une gageure. À l'époque, alors que je n'étais presque jamais resté au chômage durant mes dix ans de carrière, je me retrouvais face à un nouveau dilemme :

> *Travailler en ne respectant pas le Sabbat ou refuser de travailler le samedi et être au chômage.*

Ayant choisi de demeurer fidèle au Seigneur, je suis resté presque deux ans sans pouvoir trouver du travail en tant que coiffeur. J'ai entre-temps fait des petits boulots qui ne pouvaient pas m'amener un équilibre.

Ne trouvant pas de travail comme coiffeur mixte parce que je ne travaillais pas le samedi, je tenais bon, tant bien que mal, mais en *1999,* ma situation familiale ayant changé, il devenait impératif que je puisse trouver du travail, tout en préservant ma foi dans le Sabbat.

Pour ce faire, durant l'année *2000,* à l'âge de *27 ans,* j'ai dû me résoudre à émigrer en Guyane avec ma famille, où j'avais trouvé un poste comme coiffeur mixte en ayant réussi à garder mon Sabbat. C'était un réel déracinement, mais je n'avais pas le choix.

La gérante, tout en acceptant que je continue à observer le Sabbat, a dû, après le premier semestre, embaucher, en parallèle, une autre salariée pour le samedi uniquement.

Toutefois, les demandes de prestations devenant plus importantes, elle a décidé de nous embaucher tous les deux à mi-temps.

Cette situation était catastrophique pour moi car ces bases d'embauche n'étaient pas initialement prévues.

Je me retrouvais donc en terre étrangère, avec un demi-salaire, et je ne pouvais pas trouver un autre travail, puisque je ne travaillais pas le samedi, jour d'affluence dans les salons de coiffure.

À partir de là, j'ai mis en place une démarche législative afin de faire valoir mes acquis et l*e 9 septembre 2000,* j'ai reçu **l'attestation de validation des capacités professionnelles (valeur du B.P.).**

Ainsi, étant maintenant certifié, je pouvais prétendre à des postes plus importants au sein des salons de coiffure.

Afin de subvenir aux besoins de ma famille, j'ai donc décidé d'ouvrir mon salon de coiffure (*je vous en dirai plus ultérieurement*).

Après ce temps passé en Guyane, ma famille et moi sommes revenus en Martinique.

À mon retour, après de longs mois de chômage, ayant postulé jusque-là sans succès dans plusieurs salons de coiffure, ma candidature a été retenue pour un poste de gérant technique de salon de coiffure.

La responsable fut tout de suite intéressée par mon profil. Mais un problème se posait : *je ne travaille pas le samedi !*

Afin de le résoudre, j'ai proposé de travailler le dimanche et elle a accepté. Grande fut notre surprise de découvrir qu'elle n'avait le droit d'ouvrir que **cinq dimanches par an,** sous peine d'amendes qui étaient relativement élevées.

Je me retrouvais maintenant face à un nouveau et inattendu problème qui a pris le visage des lois dominicales.

Cette réalité s'est, entre autres, matérialisée par le fait que j'ai dû postuler durant de longs mois sans succès dans plusieurs salons de coiffure, la raison de ces refus étant qu'en tant qu'observateur du Sabbat, je ne travaille pas le samedi.

En effet, ces salons de coiffure ont été intéressés par mon profil et souhaitaient m'embaucher, mais, pour cela, il me fallait être présent dans leur entreprise un des deux jours du week-end.

Néanmoins, après des mois de galère, le *3 novembre 2003,* j'ai enfin pu percer et j'ai été embauché par l'entreprise **GILL Coiffure.**

Pour que le nombre de jours de travail soit effectif, j'ai proposé à la patronne de ce salon de coiffure d'ouvrir le mercredi, qui jusque-là était fermé, afin que je lui développe une nouvelle clientèle en lieu et place du samedi, où je ne pouvais pas être à mon poste, rappelons-le, parce que j'observe le Sabbat.

Elle a accepté d'ouvrir le mercredi durant le mois de préavis, et le rendement fut tel que j'ai été embauché à l'issue du mois d'essai.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les problèmes tant de fois rencontrés au cours de ma carrière se sont représentés, car face au nouvel afflux de la clientèle que j'avais développée, je me suis une fois de plus retrouvé face au même dilemme :

> *Travailler le samedi ou démissionner, la gérante m'ayant donné un ultimatum en me disant ceci : "Kenny tes clientes ont considérablement augmenté, ta présence manque cruellement le samedi, il te faut trouver une solution" !*

Des deux solutions qui s'offraient à moi, j'ai choisi la seconde, soit de démissionner, l'objectif étant de préserver avant tout ma foi dans le Sabbat. J'ai travaillé comme coiffeur mixte au sein de cette entreprise du *3 novembre 2003* au *24 décembre 2003*.

Il me faut préciser que les rejets de mes candidatures se faisaient généralement soit en direct soit par téléphone, ce faisant, je n'ai pas beaucoup de preuves à présenter.

Néanmoins, il y a un retour explicite en la matière, celui d'un salon de coiffure mixte à Cergy où le même problème s'est posé.

À l'issue de l'entretien téléphonique qui semblait concluant, j'ai préféré ne pas attendre la période d'essai pour annoncer à l'employeur que je ne travaille pas le samedi.

Voici la copie du courriel que je lui ai adressé : *[Mail du 13 juil. 2014 à 04 : 16. Objet : Candidature. De (…) à (...)] :*

« Bonjour Madame MENARD, je me permets de revenir humblement vers vous en ce jour, car je crois qu'il est plus respectueux de vous présenter le point qui suit avant que l'on ne se voie !

J'observe le Sabbat, ce qui fait que je ne travaille pas du vendredi au coucher de soleil au samedi au coucher du soleil.

Et cette foi n'est pas qu'une vue de l'esprit puisque j'ai écrit deux livres à ce propos […]

De sorte qu'il serait pour moi aussi grave de travailler durant le Sabbat que de tuer ou de voler.

Je comptais vous en parler lors de notre entretien mercredi, mais par respect, et en vue que vous n'ayez pas à perdre votre temps, au cas où mon profil ne vous conviendrait pas, j'ai préféré vous en parler par avance.

Car j'ai 22 ans d'expérience dans la coiffure et je sais que le samedi est le plus gros jour de la semaine en matière de chiffre d'affaires et qu'un patron accepte rarement d'avoir un employé qui ne travaille pas ce jour-là.

Je comprendrais que vous préfériez annuler le rendez-vous de mercredi. *En toute chose, que l'Éternel que je sers et aime plus que tout vous bénisse et vous garde ! Cordialement, Kenny MARGUERITE. »*

Et la réponse que j'ai reçue de l'employeur fut le : *[Mail du 13 juil. 2014 à 17 : 04. Objet : Candidature. De (…) à (...)]* : **« Bonsoir, je pense effectivement qu'il serait préférable d'annuler le rendez-vous du mercredi 16.** *Cordialement, Mme MENARD ».*

L'une des autres discriminations que j'ai vécues s'est passée dans un salon de coiffure se trouvant en Martinique.

Pendant l'entretien d'embauche, l'employeur, ayant appris que je ne travaillais pas le samedi, me dit d'un ton sarcastique : **« Vous dites être coiffeur et vous ne travaillez pas le samedi ! »**

Au cours de ma carrière, j'ai eu à postuler pour devenir professeur dans une école de coiffure, l'employeur a été très intéressé par mon CV, mais le fait de ne pas travailler le samedi posait encore problème, car, dans cette structure, les cours étaient dispensés du mardi au samedi. Ne pouvant être là que quatre jours par semaine, ma candidature a été rejetée.

À partir de là, afin que les employeurs soient préparés à mon profil, j'ai intégré dans mon CV que je ne travaillais pas du *vendredi coucher de soleil au samedi coucher de soleil,* car j'observe le Sabbat.

Ces cas relatés, surtout les deux derniers où ces employeurs ont rejeté ma candidature à cause de ma foi, est contraire à l'esprit de la législation européenne et française qui interdit de telles discriminations et rend de ce fait ces entreprises hors la loi et cela, en parfaite transgression de l'*[Article 2 loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations]*.

Mon expérience démontre combien les employeurs sont pris en otages par ces lois. Ceux que j'ai cités en guise d'exemple étaient intéressés par mon profil, mais alors que je remplissais tous les critères, ils ont rejeté ma candidature à cause de ma foi.

L'un des points qui ont joué en ma défaveur est qu'il est interdit aux coiffeurs d'ouvrir le dimanche. Les lois françaises interdisant de travailler le dimanche ont infiltré bien des domaines.

En ce qui concerne la convention collective de la coiffure, voici ce qui est acté en la matière dans l'*[Article 9 de la Convention collective nationale de la coiffure et des professions connexes du 10 juillet 2006. Étendue par arrêté du 3 avril 2007 JORF du 17 avril 2007] :*

« Le repos dominical reste la règle de principe conformément à l'article L. 221-5 du code du travail. *Il ne peut y être dérogé que dans le cadre des dispositions légales en vigueur.*

Dans ce cas, le travail dominical se fera par appel au volontariat. Les salariés seront prévenus au plus tard 15 jours à l'avance.

Le travail d'un dimanche donnera lieu à 1 journée de repos compensateur dans les 2 semaines civiles suivantes et à une prime exceptionnelle de travail le dimanche égale à 1/24 du traitement mensuel du salarié. »

En outre, dans l'*[Article 10 de la Convention collective nationale de la coiffure et des professions connexes du 10 juillet 2006. Étendue par arrêté du 3 avril 2007 JORF du 17 avril 2007],* voici ce qui est établi :

« Les salariés bénéficieront d'un repos de 24 heures consécutives fixé au dimanche par application de l'article L. 221-5 du code du travail *et de 1 journée supplémentaire, attribuée par roulement en accord avec l'employeur et en fonction des nécessités de service. (1) […]*

(1) Alinéa étendu sous réserve de l'application des dispositions de l'article L. 221-4 du code du travail, aux termes desquelles le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de 24 heures consécutives auxquelles s'ajoutent les heures consécutives de repos quotidien prévu à l'article L. 220-1 (arrêté du 3 avril 2007, art. 1er). »

Comme toutes les lois interdisant de travailler le dimanche, cette clause se trouvant dans la *Convention collective nationale de la coiffure* est discriminatoire vis-à-vis de ceux qui ne travaillent pas le samedi.

> *Il est à noter que des dérogations minimales existent et permettent, au coiffeur de travailler un nombre restreint de dimanches, fixés au préalable, comme notamment les fêtes de fin d'année.*

Le texte *[Commerce et artisanat, coiffure, ouverture le dimanche. Réglementation. Question N° 11243 de M. Roubaud Jean-Marc au ministre de l'économie, des finances et de l'emploi. Réponse publiée au JO le : 25/03/2008 page : 2617. Tiré du site : https://questions.assemblee-nationale.fr],* nous renseigne et établit, ce qui suit :

« Dans la réglementation actuelle, en dehors des secteurs visés par un arrêté préfectoral en application de l'article L. 221-17 du code du travail, il n'existe aucune interdiction à l'ouverture dominicale d'un établissement commercial et artisanal tel un salon de coiffure, mais seulement à l'emploi de salariés le dimanche dans de tels établissements en application de l'article L. 221-5 du même code.

Sauf arrêté préfectoral contraire, un patron-coiffeur est donc libre d'ouvrir son salon le dimanche.

En revanche, la coiffure n'étant pas une activité couverte par une dérogation sectorielle au titre de l'article L. 221-9 du même code, les salons de coiffure employant des salariés ne peuvent ouvrir le dimanche, sauf pendant les dimanches (5 au plus) déterminés par les maires en application de l'article L. 221-19 du même code lorsque l'arrêté municipal l'a spécifié.

La coiffure n'étant pas, en tant que telle, un commerce de détail, ce n'est que par une interprétation extensive que ce secteur pourrait être pris en compte.

Le Gouvernement a engagé une réflexion sur l'ensemble des dispositions relatives à l'emploi des salariés le dimanche, souhaitant prendre en compte les souhaits et l'intérêt des consommateurs ainsi que ceux des salariés du commerce, tout autant que son objectif de croissance de la France et d'amélioration du pouvoir d'achat des Français, notamment par la réduction des prix.

C'est dans ce cadre que les questions sectorielles, telles que celles de la coiffure, pourront être prises en considération. »

Ainsi, un artisan coiffeur qui travaille seul, n'est pas soumis à l'obligation d'observer le repos dominical.

Néanmoins, dès lors qu'il embauche des salariés son entreprise est soumise à cette règle pour ses collaborateurs.

> *Dans ce cadre, c'est seulement durant les jours déjà établis, à savoir* **5 dimanches par an,** *qu'un employeur travaillant dans le domaine de la coiffure peut permettre à ses employés de travailler le dimanche. Ce qui signifie donc que ces deux jours du week-end, potentiellement intéressants pour cette activité, ne peuvent pas être retenus dans mon planning d'intervention au sein d'une entreprise.*
>
> *D'une part le samedi, comme exprimé, eu égard à ma foi qui est le centre de ma vie, cela m'est impossible puisque j'observe le Sabbat qui recouvre la journée du samedi ;*
>
> *D'autre part, pour le dimanche, ce sont les lois dominicales qui ont été instituées en France.*

Ces lois du dimanche lèsent tous ceux qui observent le Sabbat ou le Shabbat, et mettent à rude épreuve leur foi et leurs finances, mais sont aussi une oppression pour les patrons qui sont eux-mêmes victimes de ces lois.

J'ai moi-même eu à faire face, en tant qu'artisan coiffeur installé à mon compte, à ces lois interdisant de travailler le dimanche.

Je vous ferai part de mon expérience, mais avant, je crois qu'il est judicieux de faire une petite halte en vue de présenter les contraintes imposées aux entreprises par la **« loi du 13 juillet 1906 établissant le repos hebdomadaire en faveur des employés et ouvriers ».**

Il est important de souligner que dans cette loi existent des dérogations permettant à certains corps de métiers de travailler par roulement, tels ceux travaillant dans le milieu médical, ceux vendant des journaux, ceux vendant des fleurs, etc.

Tous les autres corps de métiers ne peuvent travailler qu'un nombre restreint de dimanches par an, sous peine d'amendes.

C'est cette interdiction de travailler par roulement qui en ce siècle paralyse l'économie française, et pèse sur les entreprises qui ne bénéficient pas d'une dérogation. La pression est de taille et les retombées certaines pour ceux qui contreviendraient à ces lois et travailleraient en toute illégalité le dimanche.

Les textes ci-après décrivent ce que risque une entreprise qui travaille le dimanche alors qu'elle n'en a pas le droit :

- *[Articles L 3132-1, L 3132-2, L 3132-3, R3135-2 du Code du travail],*
- *[Articles 131-13, alinéa 5, 132-11 et 132-15 du Code pénal].*

Dans ces textes, il est stipulé que celui qui ouvre son entreprise le dimanche alors qu'il n'est pas éligible sera condamné à **1 500 € d'amende pour chaque employé** travaillant en ce jour. Cette amende en cas de récidive immédiate, peut être portée à **3 000 €.**

Dès lors pour toute nouvelle infraction, le contrevenant s'expose à devoir payer à chaque ouverture du dimanche jusqu'à **10 fois la somme de 1 500 €, soit 15 000 €.**

Maintenant, cette halte faite sur les pénalités encourues par les entreprises qui enfreignent la loi du dimanche, je peux revenir à mon histoire.

Pour ce faire, je vous dirai qu'étant observateur du Sabbat et exerçant la profession de coiffeur mixte, ces deux réalités – ma foi et les lois dominicales – ont conduit à ce que ma candidature pour être embauché dans un salon de coiffure soit devenue impossible, et cela dure depuis *27 ans.*

En effet, du fait de ma foi et des lois dominicales, je ne peux pas être présent au sein d'une entreprise pendant le week-end.

En tant qu'observateur du Sabbat, je ne peux pas travailler le samedi qui est mon jour de culte et de repos réservé au Seigneur.

Le samedi étant un jour phare pour la profession de coiffeur, j'aurais pu combler la carence de mon absence en travaillant le dimanche mais l'employeur est contraint par les lois dominicales, car nous l'avons vu, la législation française a établi que le repos hebdomadaire des coiffeurs devait être donné le dimanche.

> *Mon expérience démontre combien les observateurs du Sabbat et du Shabbat, ainsi que les employeurs, sont pris en otages par ces lois, qui sont elles-mêmes inconstitutionnelles.*

Je vous apporte les preuves au chapitre intitulé **« Réalité historique et législative du caractère inconstitutionnel des lois dominicales ».**

Ce faisant, comme je ne trouvais pas de travail parce que les deux jours du week-end je ne pouvais pas être présent en entreprise, le samedi pour observer ma foi et le dimanche contraint par les lois dominicales, la seule solution qui s'offrait dès lors à moi était d'ouvrir un salon de coiffure, car, comme vu précédemment, la loi permet aux artisans coiffeurs de travailler le dimanche.

Afin de subvenir aux besoins de ma famille, en *2001* j'ai donc décidé d'ouvrir mon premier salon de coiffure en Guyane.

J'ai immatriculé mon entreprise, alors que je n'avais aucune expérience en tant que gérant de salon de coiffure, ni en comptabilité.

J'étais un bon technicien, qui jusque-là n'avais jamais, ne serait-ce qu'un moment envisagé de devenir chef d'entreprise. Cette expérience fut brève. Ayant monté cette entreprise dans l'urgence, je n'ai pas pu faire face à sa gestion et ayant commencé l'activité sans fonds de roulement, quelques mois après son immatriculation, j'ai dû cesser l'activité de ce premier salon de coiffure le *27 janvier 2002.*

Me retrouvant de nouveau sans revenu, ma famille et moi avons choisi de revenir en Martinique moins de deux ans après être arrivés en Guyane.

À notre retour en Martinique, les choses se compliquaient avec la naissance de notre enfant, les responsabilités étant alors plus lourdes.

> *J'ai postulé à nouveau comme coiffeur mixte, mais c'était toujours la même rengaine, ma candidature ne pouvait pas être retenue du fait que je ne travaillais pas le samedi et toutes les portes m'étaient fermées pour cette raison.*

Ce faisant, en vue de subvenir aux besoins de ma famille je faisais des petits boulots précaires qui ne pouvaient pas m'amener une stabilité financière. Le fait d'observer le Sabbat étant un frein à mon embauche, contraint par les circonstances, j'ai ouvert en Martinique un nouveau salon de coiffure à l'âge de *31 ans.* Ce salon s'appelait, CENTRE GALAAD, et j'ai débuté mon activité le *12 juin 2003.*

N'ayant pas acquis davantage d'expérience dans la gestion d'entreprise, et n'étant aucunement préparé à être chef d'entreprise, je me suis retrouvé à la barre de mon second salon de coiffure, pas plus armé que la première fois.

Le souci, c'est que l'objectif étant de *« gagner un pain »,* j'ai encore commencé sans aucun fonds de roulement et même sans local.

Dans un premier temps, j'exerçais mon activité en me déplaçant au domicile de mes clientes pour mes prestations, puis j'ai installé mon salon de coiffure sous la véranda de mes parents et par la suite dans un petit studio que mes parents ont mis à ma disposition.

> *Non formé pour l'entrepreneuriat, comme je l'ai précisé, j'ai commis bien des erreurs de gestion. L'une d'entre elles a été d'établir des tarifs trop bas. J'ai donc travaillé à perte durant toute l'existence de ce salon de coiffure.*

En outre, les revenus du salon de coiffure n'étaient pas suffisants pour me permettre d'engager un comptable, ainsi, je survivais tout en étant chef d'entreprise. Les conséquences inéluctables ont été la liquidation de cette société le *6 novembre 2012,* pour insuffisance d'actifs. Ce salon de coiffure, je l'ai géré durant un peu plus de *9 ans.*

À sa liquidation, je me suis dès lors retrouvé dans la même situation qu'avant son ouverture. J'étais un coiffeur observateur du Sabbat, à nouveau au chômage. Dès lors j'ai postulé à plusieurs offres d'emploi comme coiffeur mixte, en France hexagonale et aux Antilles.

Comme par le passé, les employeurs m'ont montré leur intérêt, mes compétences ont été reconnues, mais quand j'annonçais que je ne travaillais pas le samedi, c'était toujours le même scénario qui se reproduisait, ma candidature n'était pas retenue.

> *Le plus frustrant est que j'avais l'ardent désir de travailler comme employé d'un salon de coiffure, mais j'étais encore et toujours discriminé à cause de ces lois qui réglementent le travail le dimanche dans cette catégorie professionnelle et interdisent à un gérant de salon de coiffure d'embaucher un coiffeur pour travailler le dimanche, toute l'année.*

Ce faisant, me retrouvant encore en grande précarité j'ai monté, le *14 août 2011,* un nouveau salon de coiffure que j'ai appelé Dieu t'aime SARL. Fragilisé par mes expériences passées, je n'avais guère d'espérance quant au devenir de ma nouvelle entreprise mais mon objectif était juste de survivre.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, je n'avais toujours pas de fonds de roulement et je ne pouvais donc pas engager un comptable pour suivre la comptabilité de cette nouvelle entreprise, qui a duré un peu plus de trois ans.

Le *27 janvier 2014* a sonné l'arrêt de ses activités.

Je me suis à nouveau retrouvé dans la même position que par le passé, j'étais au chômage je percevais le RSA. Aucun salon de coiffure, bien qu'intéressé par ma candidature, n'acceptait de m'embaucher à cause de ce qui devenait une lourde contrainte, je ne pouvais pas être présent le week-end à cause des lois dominicales et en vertu de mes convictions en tant qu'observateur du Sabbat.

Il m'est difficile d'accepter cette situation extrêmement pénible et difficile à vivre. Alors qu'en travaillant le dimanche, j'aurais pu bien gagner ma vie, j'ai été obligé de vivre de l'aide que l'on a bien voulu me donner, pas SDF, car ma famille et mes proches m'ont soutenu, mais pas loin.

Puisque je me suis retrouvé plusieurs mois sans activité, la rudesse de la vie m'a amené à méditer un vieil adage que je m'en vais vous paraphraser : **« Entre la peste et le choléra, la nécessité nous oblige à choisir le moindre de ces maux ! »**

Pour passer du statut de *« sans revenu que l'on assiste »* à celui *« d'actif retrouvant la dignité conférée par l'activité professionnelle »,* j'ai entrepris, pour survivre dignement, le *24 août 2015*, de remonter un quatrième salon de coiffure que j'ai appelé Black pearls.

Je n'avais pas encore d'espérance quant à son devenir, car les modifications apportées aux lois interdisant de travailler le dimanche n'ont pas apporté de changement pour ma catégorie d'emploi.

Très vite ce salon de coiffure, à l'instar des autres, a montré les mêmes difficultés, mais je l'ai maintenu en vie, *« sous perfusion »,* car je savais qu'en tant qu'observateur du Sabbat, je ne trouverais pas de travail comme coiffeur salarié, du fait de cette épine que sont les lois dominicales. Pendant que ce salon existait, une nouvelle porte s'est ouverte à moi, celle de l'écriture. J'en suis arrivé à penser que :

> *Mieux vaux travailler debout, la plume de la vérité à la main, sous un joug inique que de vivre continuellement couché, dans la poussière de la mendicité.*

En vue de commercialiser mes écrits, j'ai monté en parallèle de ce dernier salon de coiffure, une nouvelle société dans le monde de l'édition et des séminaires.

Cette entreprise s'appelle Édition Dieu t'aime sas (EDT SAS) avec un début d'activité qui date du *12 novembre 2014*.

Malheureusement plusieurs problèmes se sont *« invités »,* le premier a été mon bon cœur (*incompatible avec le monde des affaires*), et mon besoin de partager mes connaissances, ce qui m'amène à tout donner gratuitement.

Ce n'est que pour le dernier séminaire sur la cinquantaine que j'ai tenu que j'ai demandé une rémunération.

Ce faisant, bien que ma renommée commençât à s'installer et que les personnes me demandaient de plus en plus de conseils, les finances ne suivaient pas.

Les mêmes problèmes de mes anciennes sociétés refaisaient surface, j'étais un piètre gérant, car je n'avais pas reçu la formation adéquate.

Mais je n'avais pas d'autre choix que de continuer dans l'entrepreneuriat, au risque de me retrouver sans ressources à cause des lois dominicales, comme souligné maintes fois.

Ce qui permettait à la société de survivre, c'était la vente des livres, et là encore les choses étaient compliquées car pour ce faire, ils étaient placés en librairie en dépôt vente, comme il est d'usage. Ce faisant, nous étions limités dans nos possibilités d'action, car la seule vente de livres ne pouvait suffire à assurer la pérennité de cette société.

Bien que ce fût une belle aventure, en début *2019,* il fallait que je me rende à l'évidence, je ne pouvais pas continuer ainsi.

En effet, ma situation n'avait pas évolué depuis que cette entreprise avait été créée, je n'avais toujours pas de revenus fixes me permettant de faire des projets d'avenir. Pour que les choses changent, je devais donc avoir un salaire. Entre-temps, j'ai pu avoir le conseil d'un comptable qui m'a indiqué mes erreurs de gestion. En revanche, pour la société EDT SAS, les choses étaient plus difficiles, car avec le temps cette société était en situation d'endettement.

Ce qui était porteur, c'étaient les bilans capillaires effectués mais, n'étant pas équipé, je ne pouvais pas les facturer au juste prix.

J'ai donc voulu développer davantage cette activité de coiffeur-conseil-expert en problèmes capillaires pour les femmes noires et métissées, cependant, le problème sous-jacent demeurait, mes sociétés Black pearls – qui subsistait toujours bien que moribonde – et les éditions Dieu t'aime sas (EDT SAS) n'étaient pas viables.

Il me fallait donc opérer une réorganisation en profondeur. Pour ce faire, comme je n'avais pas de dette au niveau du salon de coiffure Black pearls, je l'ai fermé ; il cessa ses activités le *3 juillet 2019*.

Ce salon de coiffure est resté actif un peu plus de *4 ans.*

En revanche, pour la société EDT SAS, les choses étaient plus difficiles, car avec le temps cette société était endettée.

Ayant connu l'échec de mes premières sociétés, faute de fonds de roulement, et pour lesquelles, j'ai dû déposer le bilan, je savais que cette dernière sur le long terme ne serait pas rentable, mais j'ai choisi de la garder le temps d'épurer ses dettes, surtout les fiscales, puis mon objectif était de déposer le bilan.

Afin de pouvoir dégager un salaire auquel je ne pouvais pas prétendre avec ma société et ne souhaitant pas me retrouver à survivre en percevant le RSA, j'ai monté une deuxième société en *juillet 2019,* mais j'ai choisi de poursuivre en parallèle les activités des éditions Dieu t'aime sas (EDT SAS).

Ma nouvelle société, fondée sous mon patronyme, a commencé son activité le *24 juillet 2019* avec pour nom commercial, Perle Noire. La dénomination utilisée pour ses activités est EDITION GALAAD.

Cette entreprise a été mise en place sous la forme juridique d'une EIRL. Les activités exercées par ma société sont les suivantes :

> *Édition de livres, formations, conseils, organisations d'événements culturels, conseils en relooking et coiffure en salon, site internet.*

De la création de mon entreprise en *juillet 2019* au *15 mars 2020,* date de la mise en place du premier couvre-feu dû à la pandémie de coronavirus, j'exerçais mon activité sur les deux départements, Guadeloupe/Martinique et en France Hexagonale.

Du début de son activité (*24/07/19*) jusqu'au *31 décembre 2019* cette entreprise a généré un revenu global pour cette période de *17 770 euros,* ce qui représente un revenu mensuel moyen de *3 554 euros*. Puis pour les premiers mois de l'*année 2020,* (*pour janvier et février 2020*), j'ai eu un revenu de **4 646, 50 euros** par mois.

Il est certain qu'avec les déconvenues de mes premières sociétés et fort de l'expérience acquise, *« en prenant des coups »,* j'en étais enfin arrivé à avoir un revenu plus que décent. C'était sans compter sur la pandémie due à la covid-19 qui a balayé d'un revers le prévisionnel mis en place qui semblait tenir la route.

Avec l'arrivée de la pandémie il y a eu des restrictions mises en place par le gouvernement français pour tenter de la juguler.

Pour ce faire, des mesures successives ont été prises, entre autres, l'obligation de vaccination pour certains professionnels, comme ceux qui, comme moi, tiennent des séminaires.

Dès l'instauration du *pass sanitaire,* les regroupements n'étant possibles que sous conditions, mon activité liée à l'organisation des séminaires a subi de plein fouet ces restrictions.

Ainsi, du *16 mars 2020* au *9 avril 2022,* à cause des lois vaccinales je n'ai pas pu reprendre mes activités et durant cette période, j'ai dû demeurer au chômage technique. Ainsi, à cause des restrictions qui ont été mises en place par les lois vaccinales contre la covid-19, cette belle envolée professionnelle qui commençait à se matérialiser, avant la pandémie, a été réduite en poussière.

Mes entreprises ont été particulièrement impactées par les restrictions générées par les lois vaccinales contre la covid-19 et je me suis retrouvé, pendant des mois, que dis-je des années, dans l'incapacité de reprogrammer des séminaires, colonne vertébrale de mon activité.

Dès lors en considérant ma situation particulièrement précaire, j'ai compris que ma seule possibilité de survie était de trouver du travail au sein d'une entreprise de coiffure comme coiffeur salarié.

Aujourd'hui, fort de l'expérience acquise, à mes dépens bien souvent, je suis devenu un manager d'entreprise aguerri, qui pourrait normalement trouver bien des employeurs désireux de m'employer pour gérer leur entreprise. Malheureusement, les lois dominicales constituent toujours un frein et un obstacle pour que la porte des emplois comme gérant de salon de coiffure me soit ouverte.

Toujours pour les mêmes raisons, je n'ai pas la possibilité d'être présent le week-end, alors même que les lois dominicales sont d'origine religieuse et donc inconstitutionnelles.

À la partie **« Réalité historique et législative du caractère inconstitutionnel des lois dominicales »,** je vais vous apporter les preuves du caractère religieux et donc inconstitutionnel des lois dominicales contraignant certains socioprofessionnels à ne permettre à leurs employés de travailler qu'un nombre restreint de dimanches dans l'année.

Malheureusement, ces lois dominicales me ferment bien des portes et m'interdisent tout espoir d'un avenir professionnel meilleur comme employé d'un salon de coiffure. La contrainte que m'imposent les lois dominicales, instituées en France empêchant mon embauche par un patron le dimanche en remplacement du samedi, mon jour de culte, a été à l'origine de toutes ces difficultés rencontrées.

Ainsi, pendant plus de deux décennies, en tant qu'observateur du Sabbat, je n'ai pas eu les mêmes chances de réussir ma vie professionnelle que ceux dont le jour de repos consacré au Seigneur est le dimanche.

J'ai trente-cinq ans d'expérience en tant que coiffeur mixte et je suis aussi, comme déjà présenté, coiffeur-conseil-expert en problèmes capillaires, mais j'observe le Sabbat.

Ce faisant, les entreprises de coiffure sont intéressées par mon profil, mais les lois dominicales interdisant aux employeurs du secteur de la coiffure de faire travailler un salarié le dimanche est une entrave à mon embauche. Tous ces éléments contribuent également à la très grande précarité dans laquelle je me retrouve.

Le paradoxe dans cette histoire est que tant que je travaille à mon compte, je peux coiffer mes clientes autant de dimanches que je le souhaite, mais en tant que salarié, le nombre de dimanches où je peux être présent dans une entreprise de coiffure est limité.

Malheureusement, je me retrouvais donc à la sortie de cette terrible pandémie, à cause du chômage technique qu'avaient institué les lois vaccinales contre le covid-19 pour les non-vaccinés, dans l'incapacité financière de reprendre mes activités. En contrepartie, à cause des lois dominicales, je ne peux pas être embauché par un salon de coiffure qui, en raison de mon absence le samedi pour cause d'observation du Sabbat, accepterait que je travaille le dimanche.

La chose est pour moi incompréhensible, car ces lois sont d'essence religieuse et donc inconstitutionnelle et n'ont donc pas de raison d'être dans la République laïque qu'est la France. Cette situation est d'autant plus frustrante, qu'en tant qu'entrepreneur travaillant à mon compte, j'avais l'habitude de travailler le dimanche, dès que la loi l'avait permis.

Tout ce que j'ai développé précédemment a accentué mes difficultés financières et continue, de façon discriminatoire, à me maintenir dans une grande précarité.

Cette violation de mes droits par l'État français, du fait de l'établissement des lois vaccinales et dominicales est à l'origine de la situation pécuniaire désastreuse dans laquelle je me suis retrouvé, durant les *27 dernières* années.

Pour poursuivre, je vous dirais que j'ai eu à mettre en place des démarches juridiques en vue de faire valoir mes droits bafoués par les lois dominicales. L'une d'entre elles est un recours que j'ai adressé au défenseur des droits.

À destination du défenseur des droits, ce courrier dont l'axe principal était la réalité inconstitutionnelle des lois dominicales, aurait dû, selon moi, me permettre d'avoir gain de cause.

Malheureusement, je ne pouvais pas, à cette période, prétendre le démontrer, car les citoyens n'avaient pas ce pouvoir à leur portée.

Les choses ont entre-temps changé pour mon plus grand bonheur avec la mise en place en **2008** du texte *[Par une décision rendue aujourd'hui, le Conseil d'État juge qu'une personne peut obtenir réparation des préjudices qu'elle a subis du fait de l'application d'une loi déclarée contraire à la Constitution par le Conseil constitutionnel. Tiré du site https://www.conseil-etat.fr]*.

Ce texte notifie que la QPC est une nouvelle possibilité que notre législation offre, depuis *2008,* aux citoyens français leur permettant d'attaquer une loi inconstitutionnelle, pour qu'elle soit abrogée.

J'ai découvert cette réalité alors que les lois vaccinales contre la covid-19 étaient venues augmenter les souffrances que j'endurais déjà avec les lois dominicales, et ce, depuis des décennies.

Je l'ai déjà exprimé à travers les différentes mésaventures que j'ai rencontrées, lors des recherches d'emplois.

J'ai donc tenté de mettre en place une QPC contre les lois dominicales, afin qu'elles soient abrogées par le Conseil constitutionnel, à condition que mon dossier soit d'abord accepté par les juges administratifs puis par le Conseil d'État.

Mon objectif était de faire savoir que m'empêcher, en tant qu'observateur du Sabbat, de travailler le dimanche dans un salon de coiffure comme employé, relevait d'une oppression discriminatoire que l'État français faisait peser sur moi.

Ma première démarche a été de présenter les dures réalités que j'endure sous le joug des lois dominicales afin qu'elles cessent. J'ai donc adressé un courrier à la DEETS de la Martinique le *12 août 2022*.

Ici l'objet premier de ma démarche visait les répercussions de la crise sanitaire, ayant pour base les lois vaccinales contre la covid-19, qui ont impacté mes entreprises.

Puis j'ai présenté ma situation en précisant qu'en tant qu'observateur du Sabbat et exerçant la profession de coiffeur mixte, ces deux réalités rendaient impossible ma candidature à un poste au sein d'un salon de coiffure et cela dure depuis *27 ans.*

Je sollicitais alors une demande de dérogation qui me permettrait, en tant qu'observateur du Sabbat de travailler comme salarié pour un employeur le dimanche mais mon courrier est resté sans réponse.

Toujours dans une recherche de conciliation, j'ai adressé une relance à la DEETS de la Martinique, reçue le *24 janvier 2023*.

Cette demande est, elle aussi, restée sans réponse.

N'ayant pas eu de retour, à la suite de ma réclamation, pour défendre ma cause, parallèlement j'ai aussi formulé un recours hiérarchique auprès de la direction générale du travail (DGT).

En vue d'une conciliation, ce courrier a été reçu le *26 janvier 2023*. Aucune suite n'a non plus été donnée par ces biais.

Comme il convient dans les deux mois, afin que ma demande de dérogation, puisse être entendue, j'ai constitué un dossier au tribunal administratif de la Martinique.

Cette affaire a été enregistrée, par le biais du télé recours Citoyen, par le greffe de cette juridiction le *3/04/2023* sous le N° 2300194.

Puis le *26/04/2023,* j'ai déposé une QPC. Les juges ont rejeté l'affaire, la déclarant nulle et non avenue à cause de l'inexistence d'un acte attaqué conforme puisque ni la DEETS de la Martinique, ni la DGT n'ont répondu à mes courriers, ce qui aurait pu faire office d'actes attaqués. Dans le cas contraire, j'aurais pu, valablement faire entendre ma voix au niveau du tribunal administratif.

Un particulier ne peut obtenir justice, parce que des fonctionnaires, qui ont l'obligation de répondre dans des délais légaux aux demandes qu'ils reçoivent ne le font pas. *Ici nous constatons le vide juridique qui existe au sein des lois régissant les administrations.*

En contrepartie, rien n'est fait pour que les recours des citoyens soient suivis d'effet et que ces fonctionnaires en faute soient traduits devant un conseil disciplinaire.

Il faut que cette situation change et que cette carence observée ne soit plus, les fonctionnaires doivent pouvoir répondre de leurs actes et être sanctionnés quand, en contrevenant à leurs obligations, ils ont nui considérablement à un particulier.

Afin de me défendre, mon dossier en cours à la Cour d'appel de Bordeaux était soutenu par une QPC (*Question prioritaire de constitutionnalité*) – qui a été enregistré par le biais du Télérecours citoyens le *13/12/2024* – allant dans ce sens. Malheureusement, cette QPC a été rejetée le *03/09/2025* par ce tribunal.

Néanmoins, qu'à cela ne tienne, mon objectif est de mettre en place une nouvelle QPC dans le cadre d'un nouveau dossier d'instruction avec un argumentaire plus solide.

Je vous présente, au chapitre intitulé *« Lettre ouverte : tu as été impacté par les lois vaccinales contre la covid-19 ou les lois du dimanche, unissons-nous afin d'être dédommagés »,* les tenants et les aboutissants de ce que je souhaite mettre en place avec votre concours.

L'objectif étant que les lois dominicales ainsi que celles contre la covid-19 puissent être reconnues inconstitutionnelles et soient abrogées par les membres du Conseil constitutionnel.

Il est temps que justice me soit rendue car, bien que résilient et déterminé à poursuivre mon combat jusqu'au bout, j'en suis de nouveau à une extrémité telle que je ne peux plus subvenir décemment à mes besoins les plus élémentaires. Tout cela, parce que les lois dominicales empêchent qu'un employeur m'embauche en acceptant que je puisse travailler les dimanches en compensation de mon impossibilité à travailler les samedis.

Parallèlement, j'ai eu à postuler à plusieurs offres d'emploi comme coiffeur-conseil ou commercial, en France hexagonale et aux Antilles.

Les employeurs m'ont montré leur intérêt, mes compétences ont été reconnues, mais quand j'annonce que je ne travaille pas le samedi, c'est toujours le même scénario qui se reproduit.

Voici l'un des retours transmis par France travail, à la suite de l'une de mes candidatures *[Courrier France Travail du 16 juillet 2024, référence n° TP6701HG ACAR FT67 P95/IL97273/ACAR] :*

"[…] Vous avez postulé à L'offre N° 175GMCK. **L'employeur a été conquis par votre expérience dans la coiffure. Cependant, étant observateur du Sabbat, vous ne travaillez pas le samedi. Il s'agit d'une grosse contrainte pour l'employeur qui a dû décliner votre candidature.** *[…] Bien respectueusement, votre conseiller".*

Ainsi, les choses n'évoluent pas.

Néanmoins, toujours résiliant et déterminé à avoir des revenus, ne trouvant plus de travail comme coiffeur du fait de l'inadéquation entre ma foi et l'impératif d'être présent le samedi, jour phare, dans ce secteur d'activité, j'ai donc opté pour une reconversion totale en répondant à une offre dans le domaine de la poissonnerie.

Ces faits se sont produits lors d'une réunion d'information qui s'est tenue le *13 juin 2024,* à l'antenne de France Travail de Rivière Salée Martinique, qui avait pour but de présenter des offres d'emploi dans le secteur de la poissonnerie, sous la référence **« #TousMobilisés - Recrutement - Réu d'information POEC POISSONNERIE ».**

À la recherche d'un emploi et inscrit à France Travail, cette offre d'emploi m'a été transmise par SMS le *28 mai 2024*. N'ayant pas été recruté pour le moment dans mon secteur d'activité, j'ai répondu positivement pour participer à cette réunion d'information, d'autant que le poste ne nécessitait pas d'expérience préalable.

En effet, tous les corps de métiers étaient acceptés et une formation de *2 mois* dispensée par l'enseigne CARREFOUR devait à terme déboucher sur un CDI pour les postulants choisis.

13 postes étaient à pourvoir, en raison d'une pénurie de poissonniers au sein de ces magasins.

J'étais donc très intéressé, d'une part la formation me permettrait d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer ce nouveau métier, d'autre part, étant déjà formé à la vente, je savais que c'était un atout supplémentaire et que je pourrais convenir et être retenu.

Afin de connaître la politique de l'enseigne CARREFOUR j'ai, face aux trois agents de France Travail et de l'ensemble des demandeurs d'emploi, posé la question qui suit aux deux recruteurs de cette enseigne qui étaient venus pour animer cette réunion d'information :

« Je suis observateur du Sabbat, ce faisant, pour respecter ma foi, je ne travaille pas du vendredi après-midi avant le coucher du soleil au samedi soir au coucher du soleil. Cela posera-t-il un problème pour que je puisse intégrer cette formation ? ».

La réponse qui suit m'a été apportée par la représentante du groupe CARREFOUR qui animait cette réunion d'information :

« Il s'agit de grande distribution, ce faisant le travail du week-end est obligatoire, donc ce ne sera pas possible. »

À cette réponse, j'ai donc pris congé de l'assemblée.

Il convient de préciser que cette réponse est une discrimination portée à mon encontre par cette représentante de la société CARREFOUR car elle contrevient à mon droit de ne pas être discriminé, dans le domaine du travail, à cause de ma foi.

Cette discrimination est d'autant plus criante, que l'enseigne CARREFOUR n'est pas soumise aux lois dominicales, qui obligent certains corps de métier à chômer le dimanche.

Ce faisant, si j'avais été retenu, un aménagement horaire aurait dû m'être accordé afin que je puisse exercer mon activité. Il est aussi important de noter, que le fait que je ne puisse pas être présent au sein de l'entreprise, du vendredi, en fin d'après-midi au samedi soir au coucher du soleil, ne peut pas être un handicap pour une enseigne telle que CARREFOUR, eu égard au nombre de postes à pourvoir (*treize*).

À la suite de ces faits, déterminé à ne point baisser l'échine devant les discriminations dont j'étais victime, j'ai adressé des réclamations au groupe Carrefour, et à l'antenne de France travail où se sont déroulés ces événements. L'objectif de ces réclamations était de connaître la position de la société Carrefour et de l'antenne de France Travail de Rivière-Salée, face à cette énième pratique discriminatoire.

Le *1er juillet 2024,* Carrefour Martinique, en retour du courrier reçu, présente le fait que je ne sois pas resté jusqu'au bout de la réunion comme étant ma décision de ne pas participer à cette formation. Néanmoins, cette grande enseigne ne prend pas en compte les dires ci-après de son représentant **« Il s'agit de grande distribution, ce faisant le travail du week-end est obligatoire, donc ce ne sera pas possible »,** ce qui était pour moi un refus manifeste.

C'est un exemple type des discriminations que subissent au quotidien les observateurs du Sabbat et du Shabbat, et qui les empêchent d'avoir les mêmes chances de réussite que le reste des Français. De ce fait, à ce jour aucune amélioration n'a pu être apportée à ma situation et je vis sous le joug des lois dominicales, qui m'empêchent d'avancer et anéantissent toute projection d'avenir.

Au regard des lois interdisant de travailler le dimanche, ces exemples que je viens de vous citer sont représentatifs de la discrimination que je subis, ainsi que tous ceux qui, comme moi, observent le Sabbat ou le Shabbat, car mon cas n'est pas isolé. Avec mes 35 années d'expérience, je suis obligé de vivre dans la précarité.

Alors que je suis reconnu comme étant l'un des meilleurs de ma spécialité en tant que coiffeur conseil expert en problèmes capillaires – mon livre *« Comment bien entretenir et soigner les cheveux des femmes noires et métissées (tomes 1, 2 et 3, avec images en couleur) »* démontre mes compétences – je ne trouve pas de travail.

Malgré la reconnaissance de mes compétences par mes pairs, je n'ai pas les mêmes chances d'insertion que les autres coiffeurs à cause des lois interdisant de travailler le dimanche.

De ce fait, je ne suis pas intéressant pour les chefs d'entreprise.

En m'empêchant, en tant qu'observateur du Sabbat, de travailler le dimanche dans un salon de coiffure comme employé, c'est une oppression discriminatoire que l'État français fait peser sur moi.

En permettant la pérennité des lois dominicales qui m'entravent au niveau professionnel, l'État français a acté la transgression de mes droits fondamentaux. Je le démontre, tout au long du chapitre intitulé **« Réalité historique et législative du caractère inconstitutionnel des lois dominicales ».** De ce fait, aucune amélioration n'a été apportée à ma situation et je suis toujours sous ce joug qui m'entrave.

Malgré mes efforts, alors qu'en travaillant le dimanche, j'aurais pu bien gagner ma vie, je le répète, je me retrouve aujourd'hui SDF.

Pour finir, il me faut préciser, s'il en est besoin que le fait de devenir entrepreneur et de le demeurer pendant les *22 dernières années* n'a pas été un choix délibéré, un désir d'entreprendre mais bien une nécessité, la seule possibilité qui me restait pour espérer avoir un revenu décent.

Hélas ! Devenir chef d'entreprise, quand c'est un choix, c'est parfait, mais quand on le devient malgré soi, c'est terrible, quand on n'est ni préparé, ni volontaire. Et tout cela, pourquoi ?

Pour se soustraire à des contraintes imposées par ces lois dominicales qui sont pourtant inconstitutionnelles car d'essence religieuse. Et cela, alors que la France « est » un État laïque, qui s'est *« émancipé des lois religieuses, où aucun décret de religion ne peut venir aliéner la liberté des citoyens français ».*

Combien dur il est de gagner sa vie, quand on a une foi qui est à contre-courant du plus grand nombre. Quand je considère les souffrances que me génèrent ces lois interdisant de travailler le dimanche, je suis stupéfait de vivre cela en tant que Français.

Où est la liberté que me confère le statut de Français quand dans cet État **dit** laïc et républicain, des lois issues de décrets religieux me maintiennent dans la précarité ? Ce livre est mon cri, qui est tel celui du naufragé qui, avant de sombrer dans les abysses, utilise son dernier souffle et ses dernières forces en vue d'appeler à l'aide.

1.1 Nouveaux défis et nouvelles épreuves

Pour entrer dans le vif du sujet, je vais commencer mon propos au moment où mon beau-père m'a mis à la porte. M'ayant donné quinze jours pour vider les lieux, je me suis donc mis en quête d'un logement et par le biais d'une amie, j'ai été mis en contact avec le propriétaire, Joël CLAVEAU, qui, à ma grande surprise, étant une de mes connaissances d'enfance, a été élevé dans le même quartier que moi.

La maison était une vraie masure, qui est située sur la montagne du Vauclin en Martinique. Elle était restée fermée pendant des années et devait être retapée dans les mois qui suivent. Néanmoins, nécessité faisant foi, me retrouvant à la rue, le propriétaire m'a fait grâce en me la louant à un prix abordable, afin que je puisse avoir un toit sur ma tête. Selon l'accord convenu, pendant que j'étais là, il ferait les réparations, notamment la mise aux normes de l'électricité.

En attendant, il me fit un montage de fortune qui, de visu, faisait paraître cette petite maison, comme étant la jungle de tarzan, car les câbles électriques pendaient çà et là.

En voyant cette maison, le sentiment était qu'il s'agissait d'un squat, où une personne digne de ce nom n'accepterait jamais de vivre, mais pour moi, c'était une grâce de Dieu, un petit coin de paradis où je pouvais demeurer en toute quiétude en contact avec le Seigneur.

Mes seuls premiers voisins étaient loin et se trouvaient à des kilomètres. Je pouvais donc chanter à tue-tête à la gloire du Seigneur durant mes cultes, ce que je n'avais pas pu faire durant les deux dernières décennies et un peu plus où je suis resté vivre sous la maison familiale. Rappelez-vous, c'est à cause de cela que mon beau-père m'a mis à la porte trente ans plus tôt, à la suite de mon baptême par la religion adventiste du septième jour.

Ce faisant, comme maman avait plaidé en ma faveur me permettant de revenir dans la maison familiale, puis pour que je puisse construire sous leur demeure, je me tenais à carreau depuis toutes ces années et par-là même, je restreignais mes cordes vocales.

Était loin de toute âme humaine qui vive, j'ai pu me lâcher et grand fut mon étonnement de découvrir la puissance vocale dont le Seigneur m'avait doté. La maison était entourée de verdure et d'arbres fruitiers, des mangues de diverses espèces, de cocotiers, de pruniers antillais, de citronniers, de plusieurs variétés de bananiers. Il s'y trouvait aussi des fruits de la passion, des orangers de diverses variétés, etc.

Le propriétaire m'avait accordé de pouvoir en cueillir. L'un de mes souvenirs impérissables est ce jour où je me suis réveillé sans avoir le minimum vital, mon frigo ressemblait à une patinoire, blanche et vide.

Nicole m'ayant déjà beaucoup aidé, je ne voulais pas encore la solliciter. Je suis donc parti à la chasse aux fruits et j'ai trouvé un bon nombre de mangues et deux noix de coco qui avaient déjà séché ainsi que deux qui étaient encore vertes, mais comestibles.

Ce fut ce jour-là mon festin de roi. Combien j'étais reconnaissant au Seigneur d'avoir pourvu à mes besoins vitaux. Quand plus tard Nicole m'a visité et a vu l'état ou le non-état de mon réfrigérateur et de mon garde-manger où seuls le vent et le froid dansaient la samba, comme dans une salle de bal vide, elle fut très attristée de ce que je venais de vivre et m'a donné des sous afin que je fasse des courses.

Quelques jours après que m'être installé, j'ai eu la visite d'un voisin qui se trouvait en grande difficulté, car il avait une grosse chaîne à son cou, qui traînait derrière lui sur près de deux mètres, il s'agissait de **« petit frère ».** *Hum…* merci tout de suite d'arrêter vos esprits qui certainement ont commencé à vagabonder loin de moi !

Il s'agissait d'un chien, un berger malinois, qui avait pris la poudre d'escampette loin de son maître. Quand je l'ai vu, je fus tout de suite attristé de sa situation. Néanmoins, ne sachant pas s'il était dangereux ou pas et ne voulant pas me faire mordre tout en voulant l'aider, j'ai mis en place une stratégie : *je lui ai donné à manger et à boire.*

Il a tout de suite sauté sur cette aubaine. Pendant qu'il était occupé à son labeur, j'ai entrepris doucement de lui caresser les oreilles.

Voyant qu'il était réceptif, j'ai continué, les papouilles sur la tête, jusqu'à arriver sous son cou. Là, j'ai pu lui enlever sa chaîne.

Je l'ai senti revivre, il se mit à sauter çà et là.

Ne connaissant pas son nom, je l'ai alors prénommé **« Freedom »** donc liberté. Quelques jours plus tard, j'ai fait la connaissance d'un de mes voisins, qui avait sa terre contiguë à ma maison, mais il n'y avait aucune bâtisse sur sa parcelle. Il était venu mettre des moutons à paître.

En le voyant, je me suis approché de lui afin de le saluer. Nous avons fait connaissance et il me dit avoir une petite maison plus haut, qu'il utilise pour élever des bêtes, volailles, porcs, moutons et aussi pour venir jardiner ses terres, mais qu'il n'y vit pas.

Il m'apprit en outre que mon petit protégé était son chien.

Je lui ai expliqué comment j'avais fait la connaissance de son chien et que si j'avais pris la liberté de lui enlever sa chaîne, c'était afin qu'elle puisse ne pas s'emmêler à une branche quelconque et qu'il ne dépérisse de faim, car je savais que je n'avais aucun voisin sur des kilomètres. J'ai alors appris que mon invité s'appelait **« petit frère ».**

Il me demanda ce que j'avais fait de la chaîne et je lui dis l'avoir mise de côté. Je le lui ai rendue. En repartant, il se mit à appeler *« petit frère »,* mais ce dernier étant des plus subtil en voyant son propriétaire avec sa chaîne en main, n'a pas obtempéré.

Cet homme me dit que ce n'était pas grave, que le moment venu *« petit frère »* reviendrait. Je lui ai répondu que désormais, je ne le nourrirais plus, ce qui l'obligerait à revenir vers son maître.

Mais le goût de la liberté est une chose que tout être vivant affectionne. **« Freedom »,** car j'ai continué à l'appeler ainsi, et il répondait à l'appel, est resté près de ma maison trois jours, sans manger, juste en buvant l'eau que je lui donnais.

J'ai été grandement attristé de cette situation, mais étant lié par ma parole, je ne pouvais pas le nourrir, d'autant plus qu'il appartenait à quelqu'un d'autre. J'ai mis la chose en prière afin que le Seigneur intercède en sa faveur et il répondit au-delà de toutes mes espérances.

Le quatrième matin, j'ai revu mon voisin qui venait faire paître ses moutons et, à ma grande surprise, **« Freedom »** était avec lui.

Je me suis empressé d'aller le saluer afin de savoir ce qu'il adviendrait de mon petit protégé. Il me dit qu'il était revenu manger, mais qu'il ne l'attacherait plus. D'autant que **« petit frère »** l'accompagnait quand il amenait ses bêtes au pâturage.

Dès lors, **« Freedom »,** qui avait une intelligente hors norme, a établi entre son maître et moi une garde partagée. Le matin, quand son propriétaire arrivait, il était avec lui, jusqu'à son départ en début d'après-midi, puis il restait avec moi jusqu'au matin suivant.

Tel Robinson Crusoé, qui dans certaines versions est présenté comme ayant comme unique compagnon son chien **« Vendredi », « Freedom »** fut un compagnon des plus agréable.

Il m'a accompagné dans les champs quand j'allais couper de l'herbe pour nettoyer les environs ou quand j'allais à la cueillette de fruits. Il a reçu une dose de câlins, pour les cent ans à venir.

Quand j'ai dû quitter ce logement, pour aller vivre chez Nicole, qui habitait quelques kilomètres plus loin, et que je passais devant cette maison qui n'était plus mienne, *« Freedom »* était toujours libre et courait après ma voiture. Je m'arrêtais inévitablement afin de lui donner son câlin. Durant les quatre mois qui ont suivi et ce jusqu'à ma venue en France métropolitaine, il ne m'a jamais oublié et c'est toujours avec joie qu'il m'accueillait.

Ce chien me manque. Revenons à ma petite maison sur la montagne. J'avais aussi d'autres voisins, un coq de combat – généralement, aux Antilles, leurs propriétaires les dressent afin qu'ils puissent se battre dans un *« pitt »* (*arène circulaire dédiée à cet effet*) – et sa poulette.

Je leur mettais tous les jours à manger, souvent du maïs concassé que j'achetais spécialement pour eux, ou du riz cuit, ou du pain mouillé, selon que j'avais ou non les moyens de leur acheter ce qu'il fallait. Je vous dirais que ce coq m'a ému jusqu'aux larmes et a gagné mon respect comme peu d'hommes ont pu le faire.

Les faits se passent environ deux mois après mon installation. Comme à l'accoutumée, j'avais mis à manger pour mes invités. Le coq est d'abord arrivé, mais n'a pas commencé à manger.

Il a entrepris d'appeler sa belle avec un cri particulier. Ne la voyant pas venir, il est revenu, il a intensifié son appel en cherchant çà et là afin de voir s'il la trouvait. Mais rien ! Durant ce temps, il n'a rien mangé, comme le ferait une personne qui a un chagrin d'amour. Cela a duré environ *20 minutes*. J'étais triste pour lui car le lieu était habité par des mangoustes qui sont de terribles prédateurs pour les poules.

À la grande surprise du coq et de moi-même, elle se mit à crier au loin. À son cri, j'ai vu le coq prendre un sprint, comme le ferait Zorro qui vient sauver une damoiselle en détresse. En regardant d'où le cri de la poulette venait, je l'ai vue sortir sur une couvée d'œufs. Puis ils sont venus ensemble et ont mangé en amoureux.

Ce jour-là, ce coq a gagné mon respect et une place à jamais dans mon cœur. Le Seigneur lui avait appris les bases du foyer, la protection qu'un homme doit porter à son épouse et ce au détriment de sa propre vie. Je vous présente cette réalité dans mon livre intitulé *« Comment cheminer vers le plein bonheur en Jésus-Christ (tome 2) »* au chapitre *« Répercussion du péché originel d'Adam sur les époux chrétiens »*.

La véritable portée de ces faits se révèle quand on comprend que le Seigneur nous demande de prendre exemple sur ce qui se passe dans la nature pour nous en inspirer *[Matthieu 6 versets 26-34], [Luc 12 versets 54-57].*

C'est donc avec joie que chaque matin, je saluais mes voisins, **« Freedom »,** le coq et la poule. Puis vint un jour où je ne vis plus le coq. Je fus donc inquiet. Quelques temps plus tard, j'ai senti l'odeur de volaille en décomposition et je compris qu'il n'était plus, et je fus triste pour la poule qui maintenant se retrouvait seule.

J'ai prié afin que le Seigneur puisse permettre aux œufs qu'elle couvait de donner des poussins. Le Seigneur répondit à ma prière et je la vis avec six petits derrière elle. Malheureusement, au cours des semaines qui ont suivi, les mangoustes les ont tous dévorés, sauf un.

Dès lors, je fus triste que la descendance de mon défunt ami puisse ne pas subsister. Pour tenter de remédier à cela, j'ai prié afin que l'Esprit de Dieu puisse protéger le dernier poussin. Dès lors, je ne les ai plus revus, pendant plusieurs semaines. Quand sa maman et lui ont réapparu, le poussin était déjà des plus vigoureux.

La dernière fois que je l'ai vu, il s'agissait désormais d'un jeune coq, sosie parfait de son père. J'ai été reconnaissant de cette grâce que le Seigneur lui avait faite en répondant à ma prière.

> *J'avais aussi d'autres voisins qui étaient des rats et des lézards de toutes sortes. Hum… le terme voisin n'est pas approprié : c'étaient des co-locataires. Pour les lézards, il y avait environ quatre variétés de geckos qui squattaient la maison. Comme je n'ai pas peur des lézards, cela ne me dérangeait pas.*

En revanche, la maison ayant été fermée durant un certain temps, et comme certaines vitres des fenêtres étaient cassées, les rats me visitaient et vivaient subrepticement dans la maison.

Pour m'en défaire, j'ai bouché les ouvertures permettant leurs éventuelles entrées et j'ai acheté des tapettes afin de les tuer.

Il y a dès lors eu une hécatombe. En une journée, je pouvais en tuer trois ou quatre. J'ai eu à retrouver des bébés rats dont j'avais tué la mère avec une tapette, déambuler, toujours aveugles, sur le sol.

Néanmoins, j'étais heureux dans ma petite maison sur la montagne, loin du joug de mon beau-père.

Après près d'un an à vivre dans cette demeure, un jour, les problèmes sont venus sonner à ma porte et pas des moindres, car je me suis retrouvé face à deux dames, dont la plus jeune était bien remontée et décidée, séance tenante, à me mettre à la rue.

Il s'agissait de la sœur du propriétaire qui vit en France hexagonale et qui était pour un temps de retour au pays. Elle est venue me visiter accompagnée de sa nièce, bien décidée à me faire quitter tout de suite les lieux. La nièce était la plus virulente, et me dit :

> « *Mon oncle est un sale individu, qui ne fréquente que la racaille. Il leur permet de squatter cette maison, sans que le reste de la famille n'ait donné son accord, et ce alors que cette demeure est en indivision.* »

Elle poursuit alors :

> *« Je veux que vous quittiez tout de suite les lieux. Vous avez jusqu'à demain matin pour déménager toutes vos affaires. Passé ce délai, nous viendrons vous contraindre de force. »*

Bien que sous le choc de ce que j'entendais, je suis resté calme et je me suis mis à prier, afin que le Seigneur puisse intervenir et me donner la victoire. Le Saint-Esprit m'a alors mis à cœur de ne pas répondre surtout à la nièce, car la tante était pondérée.

J'ai donc attendu qu'elle puisse déverser jusqu'à sa dernière goutte de venin, puis calmement je me suis d'abord présenté :

Avant tout, je m'appelle M. Kenny Ronald MARGUERITE. Je ne suis pas un squatteur, car j'ai un bail en bonne et due forme.

En outre, je ne suis pas un vagabond, mais un chef d'entreprise et le gérant d'une maison d'édition. À cause de la crise du covid, je me suis retrouvé en grande difficulté. Puis, à la suite de la mort de ma mère, j'ai perdu mon local et mon appartement. Votre oncle, une bonne connaissance, m'a fait la grâce de me louer ce logement. Me permettez-vous d'aller vous chercher les preuves de ce que j'avance ?

La tante plus conciliante me dit oui ! Je suis rentré chez moi, car c'était juridiquement mon domicile. Puis je suis revenu avec mon bail et mes quittances de loyer, ainsi que deux de mes livres sur la gestion des cheveux. En retour, outré, la nièce m'a dit :

Quoi, Joël vous loue la maison à ce prix-là dans l'état où elle est ! C'est une honte ; et en plus, depuis près d'un an, et durant tout ce temps, il se met l'argent dans ses poches sans partager avec les autres membres de la famille alors que la maison est en indivision.

Nous vous donnons l'autorisation de rester ici ! Vous n'avez plus à payer de loyer car cette maison est insalubre et ne mérite pas que vous puissiez payer pour l'habiter.

Je leur ai en outre dit que je comprenais leur situation, mais que ce que je pouvais faire était de me trouver un autre appartement et présenter tout ce qu'elles venaient de me dire au propriétaire.

Car je ne pouvais pas partir de ce lieu comme un voleur, ne sachant pas où aller, d'autant que j'avais un bail en bonne et due forme et des quittances qui prouvaient que j'acquittais bien mon loyer.

Je leur ai répondu que je resterais encore un temps, mais que je ne peux pas ne pas acquitter le loyer, car je suis chrétien et un homme de parole ; donc étant engagé avec le propriétaire, je continuerai à honorer nos engagements. Concernant le partage du montant du loyer entre eux, qu'elles devaient voir avec leur frère et oncle.

Elles m'ont écouté religieusement. La nièce a pris une photo des pièces et je leur ai offert les deux livres. Ce jour-là, le Saint-Esprit m'a appris de grandes leçons :

La première est l'importance de garder son calme et son bon esprit quand, en face, nous avons des personnes qui ont, à tort, entrepris de nous abaisser. La seconde est l'importance de s'assurer que ce que nous croyons être la vérité l'est vraiment.

Pour poursuivre, je vous dirais qu'il nous faut toujours fermer, par la vérité, la bouche de ceux qui veulent nous abaisser. En leur offrant mes livres, je leur démontrais que l'image de voyou, de squatteur, donc de "déchet" de la société que la nièce a bien voulu me prêter, sans me connaître, était une discrimination qu'elle portait à mon encontre.

Quand on réagit comme on le fait en menaçant une personne que l'on ne connaît pas et que l'on repart tout penaud, sans avoir pu avoir raison de lui et en plus que l'on se rend compte qu'il écrit des livres, combien la gêne doit-elle être grande !

À la suite de cela, pour ne plus être en porte-à-faux dans cette affaire, d'un commun accord avec le propriétaire, dans le mois qui a suivi, j'ai rendu l'appartement. N'ayant pas trouvé de nouveau logement, j'ai fait les démarches afin d'aller vivre à l'ASSISE, qui est une structure qui recueille ceux qui sont SDF.

Nicole ne voulut pas que j'aille là-bas et me proposa de venir vivre chez elle dans sa chambre d'ami. De mon côté, je n'étais pas d'accord, car comme cela faisait six ans et demi que nous étions dans l'abstinence sexuelle, je craignais que le manque de continence que pourrait créer cette situation ne nous amène à nous sauter dessus.

La dame de l'ASSISE m'ayant prévenu qu'il y avait des vols régulièrement dans les chambres, j'ai laissé le gros de mes affaires chez Nicole et une autre partie dans le coffre de ma voiture et je n'ai gardé que le strict minimum afin d'intégrer ma chambre.

Comme lors de l'entretien, la personne qui me recevait m'avait précisé que je ne serais pas mis dans les dortoirs publics où généralement se côtoient les toxicomanes, mais dans une chambre où l'on plaçait ceux qui étaient déjà stables et ne souffraient d'aucune addiction. En laissant Nicole, ce jour-là, afin d'aller à l'ASSISE, elle avait le cœur brisé de savoir que j'allais maintenant vivre dans ce lieu réservé aux plus défavorisés, qui souvent sont abandonnés par leur famille, alors qu'elle pouvait me recueillir.

Je suis donc arrivé vers les **21 heures,** la joie au cœur de ne plus être en porte-à-faux dans ce logement sur la montagne et de ne pas aller habiter chez Nicole, avec le risque qu'après toutes ces années d'abstinence sexuelle, nous puissions défaillir.

Grande fut ma surprise de trouver deux co-locataires dans la chambre que j'allais occuper, en train de fumer de l'herbe, comme si c'était un champ de canne qui était en feu. L'un des deux était le locataire des lieux et l'autre un compagnon de fumette.

À ce moment précis, j'ai choisi de ne pas rester, car me retrouver dans un lieu où se trouvent des SDF ne me dérange pas, puisque je sais que le Seigneur me guide, mais être obligé de respirer de la fumée de cannabis, m'intoxiquant par-là même, il en était hors de question.

J'ai tout de suite appelé mon ange secourable, Nicole, mais je n'avais plus d'unité. J'ai donc pris ma voiture afin de retourner chez elle et je suis arrivé vers les **23 heures ;** elle dormait déjà, mais elle s'est réveillée et m'a accueilli avec joie.

Pendant que j'étais en route, j'ai prié afin que le Seigneur puisse m'éclairer, car je ne comprenais pas qu'alors que je pensais agir pour sa gloire en ne nous mettant pas Nicole et moi en difficulté en acceptant de vivre chez elle, qu'Il puisse fermer cette porte qui m'était offerte. En retour, le Saint-Esprit me parle alors de Marie et de Joseph.

Dans *[Matthieu 1 versets 18-25],* nous voyons que Marie est venue vivre chez Joseph alors qu'il était fiancé et le Seigneur agréa cette décision. En outre, nous apprenons dans *[Actes 2 versets 44-47]* que les disciples de Jésus vivaient ensemble, et nous savons qu'il s'agissait de femmes et d'hommes.

Le Saint-Esprit me montrant alors que vivre avec sa fiancée n'est pas un souci, si nous sommes sanctifiés et déterminés à marcher dans la pureté. Dès lors j'ai prié afin que le Seigneur me donne une claire vision de ce qui devait ou non se faire quand on est fiancé.

Le fruit de ces recherches est devenu mon livre intitulé *« Comment cheminer vers le plein bonheur en Jésus-Christ (tome 2, avec images en couleur) ».*

Je suis resté quatre mois chez Nicole, et je puis vous dire que la cohabitation s'est mieux passée que je ne l'espérais.

Nous avons pu mieux nous connaître que durant les onze années passées. Nous faisions ensemble les tâches, ouvrir et plier le linge, nous partagions aussi le travail. Quand Nicole cuisinait, j'en profitais pour faire la vaisselle et nettoyer la maison. Quand elle était au travail, me trouvant moi au chômage, je m'occupais de la maison, et je faisais le repas afin que nous puissions manger ensemble à son retour.

Cette période fut pour moi, comme une lucarne qui nous a permis de vivre, comme dans un coin de paradis.

La seule ombre au tableau était que bien que mon profil de coiffeur mixte eût **34 ans,** à l'époque, d'expérience, étant donné que je respecte le Sabbat et que je ne travaille pas, pour observer ce que le Seigneur me demande du vendredi après-midi au samedi au coucher du soleil, les employeurs rejetaient ma candidature.

Je vous en dis plus au chapitre intitulé *« Esquisse de carrière, philosophie de vie et oppression discriminatoire venant des lois dominicales ».*

Néanmoins, Nicole m'a toujours soutenu et réconforté, car elle savait que si je portais la croix, c'était pour honorer le Seigneur.

1.2 Nouveau Cap sous l'égide du Saint-Esprit

Me retrouvant chez Nicole sans pouvoir prendre part aux charges courantes, et ne trouvant pas de travail à cause du Sabbat, j'ai crié au Seigneur, en **décembre 2024,** afin qu'il me fasse justice.

C'est à cette période que le Saint-Esprit a fait germer dans mon cœur le projet de venir en région parisienne, afin d'y tenir des séminaires sur mes deux livres qui parlent de la gestion des cheveux des femmes noires et métissées. Le concept, je le maîtrisais bien puisqu'avant la pandémie, j'avais déjà tenu une cinquantaine de séminaires en Guadeloupe et en Martinique, ce qui m'avait valu des revenus personnels d'une moyenne de **3 500 euros mensuel,** sans compter les finances revenant à ma société.

Je vous expose ce pan de vie au chapitre intitulé *« Les œuvres d'iniquité des "défenseurs" de Marianne devenus les bourreaux de ses enfants ».* J'ai présenté ce projet à Nicole, ainsi qu'à mon frère du côté de mon père Terry LIONNEL qui est aussi un frère en Christ.

Il est l'un de mes petits frères qui a le même âge que moi et a aussi ma base de foi car il est adventiste du septième jour. Nous avons longuement étudié ce que le Seigneur me donne d'écrire et il est devenu mon élève.

Le projet s'adresse plus particulièrement à Terry, qui a voulu investir, pour sa réussite. Néanmoins, n'ayant pas les liquidités nécessaires, mais ayant son garage de tôlerie-peinture à Sainte-Lucie, il décida de vendre une petite voiture qu'il avait, une fois retapée, l'objectif étant que nous puissions éditer mes deux livres sur les cheveux afin de les vendre à la foire de Paris et que je puisse avoir les fonds pour venir en France hexagonale.

Ce qui m'aurait aussi permis de faire connaître mon travail de coiffeur-conseil et de séminariste. L'objectif était de nous faire une cliente en coiffure, pour les bilans capillaires, pour la vente de billets pour des séminaires et ateliers capillaires. Tout semblait bien rôdé, nul grain de sable ne devait venir se mettre dans le mécanisme.

Notre accord consistait à aller d'abord retirer du chiffre d'affaires les frais que Nicole et Terry avaient engagés, puis nous aurions partagé les bénéfices en trois. Malheureusement, la voiture a eu des pannes.

Le temps que la réparation puisse se faire, cela nous aurait retardés, car plus nous attendions et plus les billets étaient chers.

En outre, je risquais de ne pas trouver un logement à un prix abordable. Nous avons convenu que Nicole investirait pour le billet d'avion et l'hébergement ; puis, soit par suite des revenus que nous rapporterait la foire de Paris, elle entrerait dans ses dépenses, soit quand la voiture serait vendue, Terry la rembourserait, puisque la voiture devait être vendue 20 000 euros.

Nous avons jeûné et prié et ayant la conviction que le Seigneur était d'accord, le 20 février 2025, avec l'aide de Nicole et de Terry, j'ai pu venir en France hexagonale. Dans un premier temps, je suis resté quelques mois à l'ASCEE (*associations sportives, culturelles et d'entraide*) de La Courneuve, puis j'ai pu louer une chambre dans une maison à Malakoff.

La suite a été l'une de nos plus grandes désillusions, à Nicole, Terry et moi, mais aussi une grande bénédiction pour tous ceux qui ont soif de la vérité manifestée en Christ ! Pour vous en parler, je vous dirais que la voiture est passée de panne en panne et ce jusqu'au mois de décembre 2025, faisant que nous n'avons pas pu faire la foire de Paris.

Entre-temps, le Saint-Esprit m'a inspiré de reprendre la plume pour finaliser mes livres sur les rêves ; il y en avait deux au départ qui sont devenus trois tomes à cette époque. Les livres sur les cheveux sont aussi devenus trois ouvrages. Le Saint-Esprit m'a aussi mis à cœur de retravailler et compléter mon livre *« Infamies d'État »* qui maintenant est devenu cet ouvrage que vous avez en main.

Nous étions maintenant arrivés au mois d'août 2025 et avions désormais Nicole, Terry et moi sept livres à éditer. La voiture de Terry n'étant toujours pas réparée, Nicole m'a servi d'aval pour un prêt à l'ADIE qui m'a été accordé le 07/08/2025.

Comme j'avais déjà un prêt en cours, un parmi ceux que j'ai eus à faire avec cette structure, fut soldé avec cette somme et il restait 8 000 euros. Cette somme devait nous permettre d'acheter des images pour les livres, corriger les ouvrages et en éditer un certain nombre, afin d'en faire la présentation aux médiathèques, bibliothèques et aux associations. Entre-temps, le Seigneur me donna des rêves pour me montrer que ce chemin que nous souhaitions prendre était prématuré, car je n'avais pas fini d'écrire.

En outre, le Saint-Esprit me montra que je devais éditer 500 livres *« Infamies d'État »* afin de les offrir aux députés de l'opposition. J'ai présenté ces faits à mes deux associés, qui m'ont suivi.

Mon frère Terry a aussi investi près de *2000 euros,* afin que tout ceci puisse être mis en place. Nicole, elle, continuait à m'assister financièrement dans mes besoins vitaux et pour payer la part du loyer que la CAF ne prenait pas en charge. Les députés ont reçu les livres et j'ai continué à écrire.

Depuis trois nouveaux livres, tout chauds, sont sortis du four : *un sur le mariage, un nouveau sur les cheveux des femmes noires et métissées et un autre sur le monde des rêves.*

D'autres livres ont aussi été finalisés, entre autres, celui-ci, procurant une besace qui contient désormais quinze livres, sous l'action du Saint-Esprit et par la grâce de Dieu. Tous les fonds étant passés dans ce que je viens de vous présenter, avec le soutien de Nicole, je viens de faire un nouveau prêt à l'ADIE de *3 800 euros,* destiné à nous permettre de commercialiser les livres, mais aussi de faire la promotion des prestations coiffure, des séminaires et des ateliers.

Le Saint-Esprit m'a inspiré un autre mode pour commercialiser les livres et présenter au public mon travail. Pour ce faire, il m'a amené à créer une revue qui présente mon travail. En outre, on a monté un site commercial où les livres seront vendus de façon jumelle : *un livre numérique qui sera téléchargeable dès l'achat et le livre papier qui est en prévente et sera livré dans trois mois.*

Ce qui fait que nous n'aurons pas Nicole, Terry et moi, à investir, tout de suite dans l'édition des livres. De toute façon, le budget pour mettre en presse quinze livres, nous ne l'avons pas.

Pour finir, je vous dirais que l'obéissance aux directives divines est toujours gage de bénédiction à venir. Si je n'avais pas, par deux fois, avec l'accord de Nicole et Terry, obtempéré à ce que le Saint-Esprit me demandait, je ne serais pas aujourd'hui en possession de quinze livres, tous aussi riches les uns que les autres.

Celui-ci en étant un exemple. Si nous n'avions, mes associés et moi, comme seul objectif d'engranger de l'argent, nous n'aurions eu que sept livres à présenter, alors que maintenant cette densité de livres nous offre des possibilités exponentielles.

L'expérience vécue me permet de comprendre que le Seigneur fait toujours en sorte de bénir ceux qui lui sont fidèles, et leur donne un avenir et de l'espérance, et cela au centuple *[Matthieu 19 versets 29-30].*

1.3 Réalité d'œuvres discriminatoires établies par ceux qui emploient les personnes en difficulté dans le cadre des emplois de l'inclusion

En introduction, je vous dirais que quand *ça ne veut pas, ça ne veut pas*. Le sentiment qui s'ensuit, c'est que notre vie est un film, non pas une belle comédie romantique, mais un film d'horreur, assimilable au pire cauchemar que l'on puisse imaginer.

Même si la France dispose de nombreux dispositifs sociaux, ma propre expérience m'a conduit à penser que malgré tout, les déshérités, ceux qui n'ont pas un travail stable ou qui ne sont pas nés avec une cuillère en argent dans la bouche, peuvent aisément toucher le fond et devenir des SDF. Pour expliciter mon propos, je vais l'illustrer par une autre situation dans laquelle je me suis retrouvé, avec en toile de fond les emplois de l'inclusion qui, comme le nom l'indique, sont destinés à permettre à ceux qui sont dans l'exclusion de sortir de cet état.

Ne pouvant pas trouver de travail comme coiffeur et étant maintenant sans domicile fixe, j'ai donc entrepris les démarches nécessaires pour être éligible à ce dispositif.

Mon objectif étant de travailler dans n'importe quel domaine, dès lors que je pourrais avoir un salaire. Ayant pu, avec l'aide d'une amie proche, bénéficier d'un hébergement dans un comité d'entreprise en île de France, j'ai entrepris de postuler à diverses offres.

Je pensais à tort que le problème du Sabbat ne se poserait pas, vu le cadre juridique des emplois de l'inclusion destiné à permettre à ceux qui sont exclus de reprendre une activité professionnelle. Eh bien non !

Grand fut le choc que j'ai subi. Pour vous présenter cette réalité, découvrons, dans un premier temps, un extrait de l'offre d'emploi qui a été mise en ligne par l'*[Association EI Rhizome, 13 Place du Docteur Pierre, 92000 Nanterre. Offre d'emploi émise sur le site de l'inclusion pour un poste de"Médiateur Social Transports Publics (H/F)"] :*

« Informations générales : CDD insertion, 35h/semaine, *Mantes-la-Ville – 78*. **Description du poste : le Médiateur Social intervient au sein des espaces des transports urbains sur le réseau ferré de l'ouest francilien. Il/elle a pour mission de repérer les signaux précurseurs, les signes faibles de situations de tension pour anticiper les comportements inappropriés.**

La démarche consiste également à accompagner les usagers en gare ou lors des trajets. Par sa présence sur site, le médiateur social H/F rassure les usagers et les agents du service de transport urbain. Vos missions principales :

1./ Médiation et Prévention – Traiter les situations à problèmes, prévenir et gérer les incidents :

– Réaliser la médiation au quotidien avec les usagers. Par le dialogue et une attitude adaptée, chercher à désamorcer les situations conflictuelles et à apaiser les tensions,

– Repérer tout comportement inadéquat qui peut porter atteinte aux usagers, aux agents du service de transport urbain et aux biens (privés et publics),

– Rappeler les règles de civilité et les règles d'accès et d'utilisation du réseau ferré dans les trains et dans les gares (validation des titres de transport…),

– Porter assistance aux personnes et solliciter les secours adéquats.

2./ Orientation et création du lien :

– Aller à la rencontre des usagers : chercher à instaurer une relation de proximité et leur donner les informations dont ils ont besoin,

– Assister les usagers pour leurs démarches digitales liées à leur déplacement,

– Entretenir une relation de confiance avec les autres agents des services du réseau ferré : agents vérificateurs, agents de sécurité, conducteurs… **Aptitudes/Compétences requises/Savoir-être : la posture de bienveillance, de neutralité du médiateur et sa position de relais et d'interface constitue la dimension première de la fonction de médiation. Vous avez :**

– La capacité à gérer les conflits avec les usagers des transports en commun,

– La capacité d'anticiper et de vous adapter aux différentes situations,

– Une aisance relationnelle, un sens de la négociation et de la communication,

– Une rigueur afin de respecter l'ensemble des méthodes de travail et des règles de sécurité,

– Bon niveau en français oral exigé et capacité rédactionnelle.

Expérience : débutant ou première expérience sur un poste similaire. Avant la prise de poste et tout au long de la mission des formations à la médiation seront réalisées.

[...] Profil recherché et prérequis : *Français lu, écrit, parlé courant exigé. Plusieurs postes à pourvoir à Mantes la Ville (78) et Cergy-Saint Christophe (75) ».*

Cette offre d'emploi se trouve dans le domaine de la médiation.

Ici, il est recherché des médiateurs sociaux pour les services de transport urbain. Aucune qualification n'est requise, il faut juste avoir du savoir-vivre, du self-control et la capacité de désamorcer les conflits, afin d'amener les interlocuteurs au calme.

Maintenant, la fiche de poste présentée, venons-en à ce qui m'a attiré dans ce poste et les motifs du rejet. Commençons par ce qui me rend apte à ce poste.

Pour ce faire, il nous faut prendre en compte un extrait de la *[lettre de motivation pour un emploi de Médiateur Social Transports Publics, que j'ai envoyée le 26 février 2025 à l'association RHIZOME, 13 place du Docteur Pierre 92000 Nanterre]* et qui stipule ce qui suit : **« Madame, Monsieur, À la recherche d'un emploi, je viens vers vous afin de postuler pour l'emploi de Médiateur Social Transports Publics que vous avez édité sur le site des emplois de l'inclusion. […]**

Les compétences transversales développées dans mon métier d'origine me permettent de candidater pour différents types de postes. *Ainsi, bien que mon profil soit quelque peu atypique, je réponds aux critères que vous recherchez pour ce poste.*

En effet, en prenant connaissance de la description du poste Médiateur Social intervenant au sein des espaces des transports urbains sur le réseau ferré de l'ouest francilien, je me sens apte à remplir ces missions.

Par ma formation de coach de vie, je suis habilité à « repérer les signaux précurseurs, les signes faibles de situations de tension pour anticiper les comportements inappropriés. »

En tant que séminariste et coach de vie, je suis aussi un pédagogue qui œuvre en vue de permettre à ceux qui m'écoutent de stabiliser leur vie en s'intégrant à la vie de la société. De ce fait, je crois disposer des compétences qui pourront être mobilisées pour ce type d'emploi.

En effet les conseils que je dispense à ceux qui sont en crise, en souffrance psychologique, peuvent être utilement transposés dans ce cadre d'emploi de Médiateur Social Transports Publics.

Comprendre celui qui est en conflit avec la société et qui pense que la violence est le moyen le plus sûr de s'exprimer, lui montrer les bienfaits de la sociabilisation, constitue les prémices d'une stabilisation. *Ma formation de coach de vie et mes expériences personnelles, m'ont permis d'exploiter dans un cadre formalisé, ma prédisposition naturelle à aider les personnes en difficulté ou qui subissent des situations discriminatoires ou oppressantes.*

J'ai ainsi pu leur permettre d'avoir le dessus et de reprendre le contrôle de leur vie. […] Avec mon expérience de gérant de société ayant eu à manager des collaborateurs adultes et des apprentis, j'ai acquis les compétences pour gérer et désamorcer les situations de crise. Ce qui me rend apte à mener un travail de médiation et de prévention permettant de traiter les situations à problèmes, de prévenir et de gérer les incidents.

Le travail de médiation peut s'apparenter au travail de commercial que j'ai mené à bien, dans sa dimension de perception de l'autre et de la mise en place de méthodes, en vue d'atteindre un but. Un autre de mes atouts est d'avoir fait partie de l'association Alcool Assistance, qui m'a formé pour mener à bien des médiations avec des personnes en situation d'ébriété.

Au sein de cette association, j'ai aussi œuvré en vue de combattre les discriminations portées contre les malades alcooliques, avec un volet pour aider leur famille (cf. attestation de cette association).

Je suis donc formé à comprendre le fonctionnement d'une telle addiction, et à parvenir par un dialogue non accusateur mais apaisant à désamorcer ce type de crise. De plus, mon aisance relationnelle et mes acquis découlant de ma carrière pourront, je le crois, être utilement mobilisées au sein de votre structure. Ainsi, je crois que mon profil peut vous intéresser [...] ».

Comme vous pouvez le constater, mes qualifications présentées dans ma lettre de motivation démontrent que j'ai les compétences pour ce poste. Découvrons maintenant la réponse que j'ai eue à la suite de ma candidature pour ce poste et que j'ai reçue par le biais de *[Mail du 26 févr. 2025 07 : 13, de (...) à (...). Objet : réponse à votre candidature] : « Bonjour Monsieur, nous avons bien reçu votre candidature pour un poste en médiation au sein de notre structure et nous vous remercions de l'intérêt que vous nous portez.*

Actuellement, toutes nos places sont pourvues et nous avons déjà un grand nombre de candidatures en attente.

Toutefois, votre indisponibilité le vendredi et samedi posera un problème car les salariés travaillent du lundi au samedi.

Nous vous remercions encore pour votre démarche et votre confiance en notre structure. Cordialement, William MONTET, conseiller en insertion professionnelle. Rhizome ».

Avant tout, il est important de noter que la conclusion de ce mail trouve sa raison d'être dans la mention particulière que j'ai tenu à préciser dans le CV transmis à cette association, essentiellement, dans cet extrait :

« Ma disponibilité et les particularités de mon statut actuel :

[…] Il est important de noter que j'observe le Sabbat, ce faisant pour respecter ma foi. Je ne travaille pas du vendredi, coucher de soleil au samedi, coucher de soleil, mais je suis disposé à travailler les dimanches. »

Remarquez que je n'ai jamais dit ne pas travailler le vendredi et le samedi puisque je précise que je peux être présent le vendredi jusqu'au coucher du soleil et que je ne travaille pas à partir de là, jusqu'au samedi au coucher du soleil. La réponse qui m'a été faite par ce conseiller en insertion professionnelle démontre qu'au sein de sa structure, les minorités n'ont pas de chance d'insertion.

Ainsi, cette association, par l'intermédiaire de ce conseiller a commis une violation de mon droit de ne pas être discriminé, pour ma foi, au niveau professionnel. Il s'agit ici d'une entreprise, qui gère des emplois dans le cadre de l'inclusion, et elle refuse de me donner une chance à cause du fait que j'observe le Sabbat.

Ici encore, c'est une discrimination que j'ai subie et qui n'aurait jamais dû être, singulièrement dans un domaine qui a pour raison d'être de permettre aux personnes exclues de pouvoir s'intégrer en ayant un emploi.

Ce fait est, selon moi, inconciliable avec la raison d'être des emplois de l'inclusion dont je vous présente les modalités et la raison d'être au chapitre intitulé *« Éléments établissant la responsabilité de l'État français dans les préjudices que j'ai subis »*.

En ayant mentionné que mon indisponibilité sur une plage horaire du week-end poserait un problème, cela induit que ma candidature serait systématiquement rejetée, même si toutes les places n'étaient pas pourvues, et tombe sous le coup des textes interdisant la discrimination et que nous allons prendre connaissance dans le chapitre suivant.

Je m'en vais maintenant vous présenter un autre vécu qui a été le mien, avec une association qui embauche dans le monde de l'inclusion.

Les faits s'étant passés lors de l'entretien d'embauche, je n'ai pas de support écrit pour étayer mes dires, je ne citerai donc pas le nom de cette association. J'ai postulé à deux offres que cette association avait placées sur le site des emplois de l'inclusion et j'ai été retenu pour un entretien d'embauche.

En arrivant sur place, trois hommes m'ont reçu, afin de me présenter les postes qu'ils proposaient mais très vite la discussion est venue sur le fait que j'observais le Sabbat et que cela me porterait préjudice si je souhaitais travailler au sein de cette association.

L'un des hommes m'a présenté la réalité des emplois de l'inclusion, destinés, principalement, à ceux qui sont restés depuis longtemps hors du monde du travail et qui, par conséquent, n'ont pas toujours la capacité de revenir dans le circuit normal des actifs.

Il a de plus précisé que c'était pour cette raison que les associations, qui interviennent dans ce domaine, comme c'est leur cas, mettent en place un soutien de suivi social et psychologique, destiné à permettre progressivement à ceux qu'ils accompagnent de retrouver une vie normale, avec des revenus.

Un autre de ces hommes m'a signalé qu'il avait pris connaissance, dans mon CV, de ma particularité d'observateur du Sabbat, faisant que je ne travaillais pas du vendredi couché de soleil au samedi couché de soleil.

Le troisième homme, qui semblait être le dirigeant a, quant à lui, précisé ce qui suit :

> *M. MARGUERITE, votre profil nous intéresse, mais le problème qui se pose vient du fait que vous ne travaillez pas du vendredi couché de soleil au samedi, couché de soleil.*
> *Il me dit en outre : sachez que je suis très au clair avec votre foi, car je suis né adventiste du septième jour. Je ne suis plus un pratiquant de cette religion, mais ma mère l'est toujours. Selon ce qu'elle m'a dit, lorsque la situation est devenue compliquée pour elle récemment, elle a dû chercher un emploi, mais celui qu'elle a trouvé imposait de travailler certains samedis.*
> *Afin d'assurer sa survie, elle a accepté. Ce Monsieur me dit alors, « j'ai foi que Dieu ne va pas la punir pour cela ».*
> *Votre situation est que vous êtes à partir du 20 mai 2025 sans domicile fixe, et je vous assure qu'aussi bien dans les emplois « dits normaux » que dans ceux du monde de l'inclusion, vous serez toujours face à ce choix, de travailler le samedi, ou de demeurer en grandes difficultés.*

Le discours de ces trois hommes m'a donné l'impression d'un guet-apens, orchestré pour ébranler ma foi. Mon sentiment était que le meneur de la *« troupe »* s'était fait un devoir de me convertir à sa vision frelatée du Sabbat.

Ainsi, si sa maman avait abdiqué au sujet de sa foi et accepté de travailler durant le Sabbat, il devait en être de même pour moi. Malheureusement, pour lui, il n'avait probablement pas encore compris l'importance que revêtait le Sabbat pour moi. Je leur ai répondu :

> *Messieurs, je veux que vous sachiez que j'ai été gérant et directeur général de société pendant les vingt dernières années, et j'ai eu de ce fait jusqu'à 7 collaborateurs travaillant sous ma direction. Je suis donc, plus que rodé aux méthodes d'entretiens d'embauche. Quand je regarde votre scénario, mon sentiment est que je me retrouve face à « trois lions féroces », mais organisés.*

Vous portez chacun à votre tour un coup à votre victime, pendant que les deux autres attendent. Avant de vous répondre, permettez-moi de vous donner une image forte :
Imaginez-vous que vous soyez fiancé à une jeune femme vierge qui a choisi de le demeurer, jusqu'au mariage, car c'est une de ses convictions fortes. De guerre lasse, vous lui faites la proposition d'avoir une relation sexuelle avant le mariage, en lui précisant qu'ensuite vous reprendrez l'abstinence.
Supposez qu'elle accepte ; ne pensez-vous pas que le fait qu'elle ait capitulé pour vous faire plaisir en reniant ses convictions propres, changera la vision que vous avez d'elle ?
Je leur dis alors : concernant le Sabbat, je ne professe ni la foi des adventistes du septième jour, ni celle des juifs, mais j'ai, Bible en main, étudié sa réalité et j'ai écrit un livre en la matière, qui s'appelle **« La grâce annule-t-elle la loi ? ».**
Ce faisant, si sur un point aussi important de ma foi que le Sabbat, que j'affiche jusque dans mon CV, j'abdique **"pour un morceau de pain"** *et accepte de travailler pour vous le samedi, comment pourriez-vous avoir confiance en moi et du respect pour moi ? Un homme sans honneur n'est pas fiable !*

J'ai donc décliné leur offre. Avant de prendre congé de ces trois personnes, l'un d'eux a rajouté : *M. MARGUERITE, je vous conseille de retirer de votre CV cette mention précisant que vous observez le Sabbat.Vous le préciserez lors de l'entretien d'embauche ; car les employeurs qui vous reçoivent se "préparent" pour vous.*

J'avais bien conscience que ces trois hommes s'étaient préparés à ne faire qu'une bouchée de moi, et me faire renier ma foi.

C'est là, où cette expression prend, selon moi, tout son sens *"Vendre son âme pour un plat de lentilles",* même si le plat de lentilles représente la survie.

Dans cette histoire, ce qui m'a choqué, c'est que cela se passe dans ce type d'emplois, ceux de l'inclusion, censés s'adresser à des personnes fragilisées, brisées par la vie, public souvent constitué de SDF et de personnes vivant des minima sociaux.

Certes, en ce moment, eu égard au contexte, je suis inscrit à ces emplois. Même mon profil est atypique. Et ce que je retiens, c'est qu'au lieu de m'apporter leur aide, ils ont essayé de me formater.

Ne l'oublions pas, il ne s'agit pas là d'un emploi dans un cadre habituel, celui d'une entreprise dont le profit est l'élément primordial mais nous sommes dans les métiers de l'inclusion, où le salarié est embauché par une structure mais est payé par l'État. *De plus cette structure reçoit des subventions de l'État.*

Ce que j'ai vécu a été une discrimination directe de ma foi, car le fait même d'essayer de me convaincre qu'il me fallait transgresser mes convictions afin de pouvoir travailler est un acte qui bafoue mon droit de citoyen de ne pas être discriminé pour ma foi.

Ces faits que je vous ai présentés dans cette partie sont, selon moi, inconciliables avec les emplois de l'inclusion dont je vous présente les modalités et la raison d'être au chapitre intitulé *« Éléments établissant la responsabilité de l'État français dans les préjudices que j'ai subis ».*

De tels actes ne devraient pas être tolérés dans une société qui a pour fondation **la Liberté, l'Égalité et la Fraternité.** Il faut que les emplois de l'inclusion soient mieux encadrés afin de bannir ce genre de dérives.

Pour finir, je vous dirais que n'arrivant pas à trouver un emploi soit comme coiffeur – j'ai essuyé dans les trois dernières années près de deux cents rejets de candidatures –, soit dans un métier où je peux avoir mon samedi, et ce même dans les emplois de l'inclusion, en août 2026, j'ai entrepris de me former comme brancardier.

Aujourd'hui, je suis diplômé de ce métier. Ici, ce qui pourra changer les choses est que, ma foi, me permet de faire du bien pendant le Sabbat, et donc de travailler ce jour dans le domaine médical.

J'ai déjà fait des vacations et je suis en attente de retours de diverses offres d'emploi pour lesquelles j'ai postulé. Néanmoins, je me rends compte que je viens de *« m'aventurer »* dans un corps de métier où je fais le constat qu'il y a peu d'opportunités d'emplois.

2 De souffrance et d'encre

Pour commencer cette partie, je vous dirais que, généralement dans la vie à la suite d'expériences négatives je m'assois, je réfléchis, et, dans un esprit de prière, je cherche à comprendre ce qui m'est arrivé et les raisons profondes de ce que j'ai vécu ou subi.

Fort de ces bases établies, je vous expliquerais que, j'ai été durant des années coiffeur-conseil, expert en problèmes capillaires, séminariste et auteur de livres, à cette époque je vivais en Martinique.

Puis, est arrivée la crise sanitaire due à la covid-19 qui m'a fait passer du stade de chef d'entreprise percevant en moyenne **un revenu 3 500 € par mois,** avant la pandémie, à celui de **« sans ressource ».**

Mon statut de non-vacciné contre la covid-19 m'ayant imposé, durant la crise sanitaire, un chômage technique forcé, en sortant de ces dures années de pandémie, où je n'ai pas pu travailler, je me suis retrouvé dans une grande précarité.

Le non-versement du fonds de solidarité pour mes deux sociétés est venu accentuer cet état de fait.

Cette réalité résulte d'un traitement incomplet de mes dossiers et de l'absence de suivi des pièces par l'agent en charge de l'instruction, M. Vincent GUILGAULT, chef du service comptable FIP... du Service des impôts du Lamentin (Martinique).

Ainsi, ce que j'ai vécu sous le joug des lois vaccinales contre la Covid-19 est directement lié au comportement totalement inapproprié du fonctionnaire susmentionné. Ces réalités et les diverses péripéties qui ont suivi, je les ai contées, entre autres, dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État ».**

> *Pour poursuivre, je vous dirais que jusqu'à ce jour, je me bats comme un lion afin que ma cause soit entendue.*

J'ai, entre autres, écrit au président de la République, Monsieur Emmanuel MACRON, pour lui demander son aide.

Puis, quand je me suis rendu compte que M. MACRON et son gouvernement ne m'apporteraient concrètement aucune aide, ne voulant pas baisser les bras et en vue de diversifier les possibilités de soutien, j'ai entrepris de faire connaître ma situation aux élus.

Pour ce faire, j'ai écrit une lettre ouverte que j'ai transmise le *10 août 2021* à tous les sénateurs et députés français, sur leurs messageries mises à disposition. Malheureusement, nul n'est intervenu.

Peut-être ai-je été ingénu en espérant un retour ? J'ai aussi envoyé un courriel au président de la Collectivité Territoriale de la Martinique, M. Serge LETCHIMY, à cette même date (*10 août 2021*). Là encore : *aucun retour.*

Nul n'ayant voulu m'entendre, ni au niveau de l'État, ni au sein des autres instances politiques, ce faisant, en ce jour, je me retrouve dans une situation plus critique que celle d'un SDF.

Il est à noter que les *17 et 18 juillet 2025,* j'ai fait parvenir à tous les députés et sénateurs français un dossier qui reprend plusieurs chapitres de mon livre **« Infamies d'État »** et qui s'intitule **« Bases destinées à réformer des lois qui contreviennent à la législation française et au droit européen (Dossier législatif à destination de nos élus) ».**

Puis, dans un dernier effort désespéré, j'ai édité au format papier et fait parvenir **486 exemplaires** de mon livre **« Infamie d'État »** — ainsi que des documents présentant ma situation et les discriminations que je subis — que j'ai transmis le **10 septembre 2025** aux **486 députés de l'opposition.** Pour l'édition de ce livre et de ces dossiers, j'ai investi toutes mes économies.

À ce jour, le *18 novembre 2026,* le seul retour que j'ai eu d'eux venait de la députée **Mme Océane GODARD,** qui m'a retourné mon courrier le **13 octobre 2025,** sans prendre le temps de lire le livre qui y figurait, car le film plastique protecteur était encore dessus. Je trouve ce mépris des plus attristants, mieux aurait-il valu ne pas avoir de retour !

Mais bon, par sa conduite, la députée Mme Océane GODARD a gagné une place dans ce chapitre. Certainement que ses électeurs apprécieront ! Vous rendez-vous compte que j'ai demandé de l'aide aux représentants du peuple, nos députés et nos sénateurs, à maintes reprises, sans qu'aucune suite ne me soit donnée, me laissant **« macérer dans mon jus de souffrance » ?**

Que les hautes sphères de l'État ne daignent entendre mon cri, c'est une chose, mais que les représentants du peuple, les élus devant nous représenter, fassent de même, cela me ravage !

Quelle analyse tirer de ce qui m'arrive ? Comment comprendre que personne n'ait réagi ne serait-ce qu'en essayant de s'enquérir de ma situation pour savoir si ce que je relate est la réalité, d'autant que j'ai fourni les preuves de ce que j'avance ?!

Rien d'*« anormal »* a priori dans tout cela ! Un chef d'entreprise peut être empêché de travailler par l'État, entre autres à cause des lois vaccinales contre la covid-19, donc entravé malgré lui, puis brisé et spolié par un fonctionnaire, ainsi que par des lois inconstitutionnelles, sans que personne ne se sente concerné.

Il est vrai qu'on connaît la lenteur administrative, mais quand je me retrouve avec moins que le minimum vital pour vivre, mon cas ne mérite-t-il pas au moins une vérification de mes dires ?

Pour poursuivre, je vous dirais qu'il y a encore pire à tout ce que je viens de présenter ! Il s'agit des **« œuvres »** de **M. Serge LETCHIMY, à la tête de la CTM (Collectivité Territoriale de la Martinique)**, qui a *« entrepris »* d'abaisser une partie des citoyens français, en les privant de revenus pendant de longs mois.

C'est ainsi que la pratique qui a cours au sein de la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM) est la durée exagérée du traitement des dossiers relatifs au revenu minimum d'insertion (RSA). Ceci conduisant à fragiliser encore davantage une population qui l'est déjà.

Dans ce domaine sensible de l'action sociale, ce comportement ne devrait pas être car il conduit ceux qui se trouvent en état d'exclusion, à vivre sans revenu aucun, durant des mois, en toute violation des lois françaises et européennes et en toute impunité.

Ce qui pour moi est affligeant dans cette affaire, c'est ce double visage, affiché par **M. Serge LETCHIMY, « président du Conseil Exécutif de la Martinique »** car, avec cette crise de la vie chère, sujet hautement débattu dans de nombreuses instances, c'est bien ce Monsieur qui a présidé une table ronde afin, semble-t-il, que la situation difficile des Martiniquais change. Énorme paradoxe !

Et moi, Martiniquais, je peux demeurer, dans le dénuement le plus total **— neuf mois —** sans que rien ne soit mis en place. Il a fallu que ce soit un département de l'Hexagone qui daigne me soutenir en m'accordant le RSA dans un délai raisonnable.

À titre de comparaison, pour que vous vous rendiez compte de cette durée de traitement injustifiée à la CTM, il convient de faire le parallèle avec le temps mis pour l'analyse de cette nouvelle demande de RSA. J'ai fait ma demande le **05 juin 2025** et elle a été acceptée par le **Conseil Départemental des Hauts-de-Seine** le **10 septembre 2025 :** *ainsi, elle a donc été traitée en trois mois et cinq jours***.**

Du côté de **la Collectivité Territoriale de la Martinique,** la demande de reconduction tacite de mon RSA que cette administration a reçue de la CAF de la Martinique le **16 décembre 2024** a enfin été traitée et le RSA m'a été accordé par la CTM le **17 septembre 2025.**

Ainsi, rien n'explique une telle distorsion dans le traitement de ces dossiers dans ces deux départements :

> **Trois mois et cinq jours** *pour les Hauts-de-Seine, contre* **neuf mois,** *pour la Martinique. Ce qui représente une durée* **trois fois** *plus longue pour le traitement de mon dossier de RSA par la Collectivité Territoriale de la Martinique.*

En outre, après m'avoir fait macérer **neuf mois**, dans mon jus de souffrance, la Collectivité Territoriale de la Martinique s'éveille telle la princesse qui était dans un profond sommeil, déconnectée durant une longue période de la réalité, et la finalité est qu'elle choisit de **me délester de plus de 600 € de RSA pour le trimestre de février à avril 2025.** Quelle en est la raison ?

Ce que je vis est-il normal, selon vous, dans une République laïque, qui a pour fondements les droits de l'homme et du citoyen ?

Serions-nous passés dans la forêt de Sherwood et M. Serge LETCHIMY aurait-il revêtu l'habit du shérif de Nottingham ?

Je développe ces réalités que je viens de présenter dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État ».**

Pour poursuivre, il est à noter que j'ai notifié ces faits, ces exactions de M. Serge LETCHIMY trônant à la tête de la Collectivité Territoriale de la Martinique, dans deux documents que j'ai joints à mes **486 courriers,** que j'ai transmis aux **486 députés** en même temps que mon livre.

> *Mais là encore rien ! Tout cela est resté des mois plus tard lettre morte. Maintenant ces points actés, poursuivons.*

Pour vous présenter ce que j'ai vécu, je vais vous donner une image forte qui symbolise ce que les lois dominicales et vaccinales contre la COVID-19 m'ont fait — et me font encore — endurer.

Pour ce faire, je vous dirais que mon histoire, si je ne pouvais pas prouver qu'elle a réellement existé, grâce aux preuves que j'apporte dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** pourrait aisément passer pour un feuilleton de série B de mauvais goût.

Et pourtant ! Il s'agit bel et bien de ma vie et des lois inconstitutionnelles – les lois dominicales et vaccinales contre la covid-19 – qui sont venues miner tous mes efforts d'insertion sociale. Avec du recul, mon sentiment est d'avoir été sur un mât de cocagne.

Au sommet se trouvent la réussite, l'insertion sociale, l'épanouissement professionnel et personnel. Malheureusement, ce mât est graissé avec des liquides des plus visqueux, que sont les textes législatifs, inconstitutionnels, qui portent à la fois les lois vaccinales contre la covid-19 et les lois dominicales.

Parti de rien, je me suis battu pour gravir, à force de volonté et par la grâce de Dieu, les échelons jusqu'au sommet du mât, touchant du doigt les récompenses tant espérées.

Mais voilà, la graisse perfide de ces lois insidieuses m'a fait glisser, et me voilà à nouveau au pied du mât. Dès lors, mon état est bien pire qu'avant, car j'ai été sali par cette graisse pernicieuse que sont ces lois inconstitutionnelles, qui ont taché mon vêtement. C'est exactement l'image qui me vient à l'esprit quand je pense à tout ce qui s'est produit et se produit encore et qui me donne le tournis. *Incroyable !*

Je demande que justice soit faite, car jusque-là, ni le président de la République, ni les ministres concernés, ni les élus, ni les hautes autorités établies sur les finances publiques n'ont jugé bon, de mettre en place ce que je demande et qui n'est autre que vivre dans la dignité et ne plus être maintenu dans la précarité par des lois et des administrations, qui ont outrepassé leurs droits et leurs prérogatives.

Je viens vers vous, par ce livre, afin que nous ne régressions pas et que mon histoire ne soit pas cette exception qui démontre que le sang de ceux qui ont fondé notre Nation, n'a pas coulé en vain. Mon objectif est que ceux qui ont souffert sous le joug inique des lois dominicales et vaccinales contre la covid-19 puissent être dédommagés.

Ainsi, au vu de ce qui a été présenté dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** je demande que justice me soit faite, ainsi qu'à tous ceux qui comme moi, ont souffert, sous la férule des lois vaccinales contre la covid-19, lesquelles sont sans fondement, car contrevenant à la *déclaration d'Helsinki* et par extension au droit européen.

Il en est de même pour ceux qui ont souffert et souffrent encore à cause des lois dominicales, qui pourtant sont inconstitutionnelles, car d'essence religieuse. Je demande que nous puissions être dédommagés pour les pertes et sévices subis ; mais à quel prix !

Malheureusement, ce dédommagement ne pourra jamais apporter de réponse ni compenser la douleur des familles de ceux qui, accablés par la souffrance, se sont donné la mort à cause de la perte de leur emploi. Ainsi, il n'y a pas que le virus de la covid-19 qui tue, mais aussi des lois iniques et infondées, établies en toute illégalité qui ont mené ou mènent encore certains à la tombe de façon prématurée.

Pour ma part, je suis bien en vie, mais les larmes versées pour notre constitution ont jusqu'à présent été vaines.

Il est important pour moi que vous puissiez comprendre que ces situations auxquelles j'ai été confronté, je ne les ai pas désirées car, avant d'en arriver à défendre mon cas devant la justice, j'ai cru en l'intégrité de la République Laïque qu'est la France et pour laquelle des hommes et des femmes courageux ont versé leur sang et donné leur vie et ce, dès **1789,** lors de la Révolution française.

Ceci, tout comme pour les fiers nègres marron, en quête de liberté, qui se sont élevés contre les colons. Juste avant de vivre l'impensable, j'avais foi en notre république Laïque qu'est la France et au fait que notre constitution nous assurait, en tant que citoyen, qu'aucun inique puissant ne viendrait ratiboiser un citoyen Français. Eh oui, ma naïveté a été bien grande, je le concède ! Considérant mon histoire, ce qui a été édicté au balbutiement de la constitution, **la liberté, la légalité, la fraternité** me semblent, en ce jour n'être plus qu'un mythe, une utopie.

En effet, ce que j'ai subi alors que les plus hautes autorités françaises en avaient connaissance et qu'aucune issue concrète n'a pu être trouvée – Pour le découvrir voir mon livre intitulé **« Infamie d'État »** au chapitre **« Éléments établissant la responsabilité de l'État français dans les préjudices que j'ai subis »** – est selon moi, indigne d'un pays tel que la France.

Comment une nation forte, une République où les droits de l'homme sont la bannière, peut-elle permettre qu'un citoyen, parti de rien, et ne voulant pas demeurer une charge pour sa Nation, se batte comme un Lion afin d'assurer à ses enfants et à lui-même un avenir meilleur et qui, ayant atteint un statut qui fait de lui un Français au revenu moyen de **3 500 euros,** soit amené à percevoir, durant plusieurs mois, **moins que le minimum vital**, à cause de lois qui bafouent Marianne, donc notre Nation, et être abaissé par ceux là-même qui, issus du peuple, ont fait serment de servir les citoyens ?

À vous, qui me lisez, arrivez-vous à vous imaginer ce que je vis ? Souvent, la meilleure façon de comprendre une personne qui souffre à cause d'une pierre dans ses chaussures est de les porter un temps.

Pouvez-vous, ne serait-ce qu'un instant chausser mes sabots ?

Je ne suis qu'un simple Français, je n'ai pas de nom prestigieux ni de parent fortuné, j'ai seulement eu la naïveté de croire en les valeurs de la République, en cet héritage inestimable qu'est notre constitution, léguée au prix du sang d'hommes et de femmes de grande valeur !

Néanmoins, je veux que vous sachiez que, malgré les vicissitudes qui ont largement été mon lot, ces dernières années, je continue à croire en la liberté, la légalité et la justice.

Pour continuer, je vous dirais que le comble de cette affaire, c'est que ce fonctionnaire — dont j'ai déjà cité le nom — a réussi à faire en sorte qu'un chef d'entreprise, à la tête de deux sociétés en plein essor, se retrouve dans une situation financière pire encore que celle d'une personne sans domicile fixe.

Voilà une image qui me vient à l'esprit en considérant ma situation :

Je me retrouve tel un homme qui a fait naufrage sur une île déserte avec pour seul moyen de subsistance, une caisse de boîtes de conserves. Sur cette île, il n'y a aucun moyen d'ouvrir ces boîtes de conserves qui ne sont pas dotées d'une ouverture facile.

On a beau les frapper avec des pierres, cela ne fait que les déformer sans les ouvrir car ces boîtes sont en acier renforcé.

Ainsi, alors qu'il y a à proximité un petit point d'eau douce, une cargaison de conserves qui lui aurait permis de vivre pendant des mois, le voilà défaillant, et sur le point de mourir de la plus atroce des morts, la faim, sur un chargement de conserves.

Cette image représente bien ce que je vis car, d'un côté j'ai deux sociétés, mais je n'ai pas pu y travailler durant des mois, parce que je ne suis pas vacciné et que les lois vaccinales contre la covid-19 me l'interdisaient, alors qu'elles contreviennent à la constitution.

D'un autre côté, cette aide qui aurait pu me permettre de garder la tête hors de l'eau ne m'a plus été versée, à cause du traitement approximatif de mon dossier par ce fonctionnaire des impôts.

Je vis de grandes souffrances depuis des mois ! Néanmoins, en ce jour, je me rends compte que les voies du ciel sont impénétrables et que le Seigneur nous guide sur des sentiers des plus incompréhensibles pour que nous puissions œuvrer en son nom.

Quand j'ai pris la plume pour écrire mon ouvrage intitulé **« Infamie d'État »,** mon objectif premier était simplement de faire entendre ma voix afin que l'injustice criante dont je suis victime, sous le joug de M. GUILGAULT cesse.

Pour ce faire, comme déjà expliqué, j'ai entrepris plusieurs démarches. J'avais entre autres, bon espoir d'être entendu par le président de la République, un député, un sénateur, le préfet de LA MARTINIQUE, un élu local, etc. *enfin quelqu'un…*

Mais voilà, plus de trois ans plus tard, aucun d'eux n'a réagi. Oui, je n'ai toujours pas *« digéré »* l'absence de réponse d*es sénateurs, des députés ou du président de la CTM, M. Serge LETCHIMY,* alors que je suis dans cette grande précarité.

Je suis conscient que je ne suis pas le seul dans cette situation, mais ne serait-ce qu'une réponse pour montrer que notre sort ne laisse pas totalement indifférent, aurait fait toute la différence.

Vous rendez-vous compte de la situation ? La France avait-elle besoin d'un pauvre de plus ? Avait-elle besoin d'un nouvel assisté, vivant des minima sociaux ?

> *Où va la France, si désormais les iniques et les puissants, peuvent brimer, en toute impunité, le petit peuple ?!*

Sinon, m'étant retrouvé seul avec ma douleur, sans personne pour me secourir, j'ai donc dû faire ce que le Seigneur m'inspire de mieux :

> *Disséquer des textes pour en tirer la substantifique moelle.*
> *C'est avec une plume de souffrance que je le fais.*

Ainsi, la raison d'être première pour laquelle j'ai entrepris d'écrire afin de dénoncer les exactions que M. Vincent GUILGAULT a perpétrées à mon encontre, est devenue secondaire et une partie insignifiante de mes travaux présentés dans mon ouvrage intitulé **« Infamie d'État ».**

En ce jour, je glorifie Dieu de m'avoir guidé sur cette voie ; car l'Esprit de Dieu m'ayant conduit à rechercher des textes afin de présenter mon bon droit pour me défendre, chemin faisant, à force de **« potasser »,** il m'a permis de tomber sur une mine d'or d'informations qui m'a fait aller bien au-delà de ma démarche initiale.

Ce faisant, aujourd'hui, il m'est donné de défendre la cause des non-vaccinés contre la covid-19 qui ont été brimés et stigmatisés.

Pourquoi ? Les différents textes que je rapporte dans mon livre déjà cité montrent clairement qu'il y a transgression de la loi dans les mesures mises en place, non seulement par la France, mais aussi par bon nombre de pays.

En outre, quel combat plus noble que celui consistant à mettre en lumière ce que des femmes, des hommes, des enfants, ont vécu et combien ils ont injustement perdu la vie, juste parce qu'ils avaient choisi de demeurer fidèles au Seigneur et rejetaient le repos dominical ?

C'est ainsi que mon histoire, relatant au départ les souffrances subies sous le joug de cet inique fonctionnaire des impôts, a donné naissance à un livre composé de trois pôles. Ainsi, dans ces pages, tous mes combats ont trouvé un exutoire commun pour s'exprimer.

Pour poursuivre, j'aimerais vous faire une confidence :

Je ne suis pas juriste, et ces sujets qui sont traités dans mon ouvrage intitulé **« Infamie d'État »,** *il y a peu de temps encore, juste avant d'en commencer l'écriture, je ne les maîtrisais pas du tout, car les textes que je cite dans ces lignes m'étaient pour la plupart inconnus.*

Étonnant me direz-vous : pourquoi, surtout en ce qui concerne les lois vaccinales contre la covid-19, les juristes n'ont-ils pas fait les analyses contenues dans mon livre déjà mises en exergue ? Comment un néophyte peut-il avoir l'outrecuidance de présenter un tel dossier ?

En réponse, je vous dirais que c'est l'Esprit de Dieu qui m'a guidé vers ces textes et je tiens à glorifier le Seigneur pour cette épée spirituelle qu'il me donne de vous transmettre.

Et ce, singulièrement à ceux qui souffrent à cause de ces lois discriminatoires : les lois vaccinales, qui les ont empêchés d'exercer leur activité parce qu'ils n'étaient pas vaccinés contre la covid-19 ; ou encore les lois dominicales, qui les obligent à chômer, malgré eux, le dimanche.

Je sais que pour beaucoup d'entre vous, présenter la Toute-Puissance de Dieu et mettre en exergue la magnificence de ses œuvres peut paraître pure folie. Et pourtant ! Seul l'avenir dira si les dossiers que je porte et qui sont présentés dans mon livre me seront favorables.

Si j'ai gain de cause, surtout dans le dossier relatif aux lois vaccinales contre la covid-19, force sera de constater que le Seigneur est bien à mes côtés et que je n'ai pas perdu la raison, sa Toute-Puissance sera ainsi reconnue.

Car là où des juristes, des avocats, des députés, des sénateurs etc., n'ont pas su terrasser ces lois, moi, sans formation juridique, mais sous l'égide de l'Esprit de Dieu, j'ai pu.

Ainsi, prêtez l'oreille, car l'avenir nous dira ce qu'il en est !

Vu ce que je vis, certains auraient peut-être capitulé – ne se seraient pas mis à nu en dévoilant des éléments aussi difficiles et personnels – mais écrire m'aide à extérioriser l'impensable, d'autant que je ne cautionne pas la violence comme mode de dialogue et, prendre la plume est une manière d'agir pacifique pour se faire entendre.

Preuve en est, car bien qu'injustement brimé, acculé, je ne recours pas à la violence mais à l'écriture, pour porter ma voix et je remercie le Seigneur de ce qu'il fait de moi. Une des réalités qui est la mienne en ce jour, c'est que je ne baisserai pas les bras, par la grâce de Dieu, tant que justice ne me sera pas faite, et je continuerai à crier de toute mon âme contre les abominations que j'ai subies.

Au nom Puissant de Jésus-Christ, lui le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, tous ceux qui sont à l'origine de ma déchéance **"n'auront pas ma peau",** je me battrai jusqu'au bout comme un lion.

Ainsi, alors que les embûches se présentent comme la mer Rouge devant moi et que les problèmes et difficultés me suivent tels les Égyptiens en furie, je suis certes démuni, mais je continue à avancer par la foi, malgré les intempéries de la vie, car je sais servir un grand Dieu. J'ai foi qu'il agira, d'une façon ou d'une autre !

Ce faisant, une chose est sûre, bien que je sois affaibli par cette situation extrêmement difficile et dommageable pour moi (*vous connaissez maintenant les détails de l'affaire*), mes adversaires ne me détruiront pas car, comme je l'ai indiqué, le Seigneur me donne la capacité de coucher par écrit mes expériences et mes ressentis.

C'est là mon exutoire !

Pour poursuivre, je vous dirais qu'il est des combats titanesques que l'on mène et qui semblent, à première vue, perdus pour la partie semblant être la plus faible. Pourtant ! Dans la Bible, un cas similaire est présenté, dans la lutte qui oppose le jeune et frêle berger David, au géant homme d'armes Goliath *[1 Samuel 17 versets 12-58]*.

Nous sommes ici, selon moi, dans la même configuration avec les parties de mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »** destinées à présenter les œuvres iniques de l'État français. Au regard de sa puissance financière et intellectuelle, je ne puis certes pas y faire face d'un point de vue humain.

Je ne suis pas pour autant démuni, car ma foi en l'Éternel me porte, ce dernier est ma tour forte. J'ai l'assurance qu'il fera toujours prévaloir la vérité. C'est pour cela, qu'en son nom, durant toutes ces longues années, j'ai continué à œuvrer afin que la vérité se fasse jour.

Il est temps, en vue de donner plus de pouvoir d'achat aux Français, de permettre à ceux qui le veulent de travailler le dimanche, afin de gagner honnêtement leur pain.

Afin que les choses changent, il vous faut prendre position en déclarant publiquement que vous rejetez les lois dominicales. Il vous faut interpeller l'État français afin qu'il puisse abroger cet aiguillon que sont ces lois interdisant de travailler le dimanche, en France. À vous qui avez, dans mon livre intitulé **« Infamie d'État »,** *connu la vérité concernant les fondations des lois imposant que le dimanche soit chômé, vous rendez-vous maintenant compte de l'aberration que sont ces lois ?*

Levez-vous afin de défendre la justice et la vérité. J'en appelle, en outre, à tous ceux qui reconnaissent que le Sabbat (Shabbat) est le jour que Dieu a mis à part, et qu'il est ce jour saint établi en vue de le représenter comme étant le créateur de toutes choses et qui confessent que Dieu a sanctifié le Sabbat (Shabbat), l'a consacré et mis à part.

Il est temps que les brebis du Dieu Tout-puissant, **El Shaddai,** *puissent devenir les lions que leur maître, Jésus-Christ, les appelle à être. Pour que, dans l'unité et selon les bases que la législation autorise, ils puissent descendre pacifiquement dans les rues. Il faut que comme un seul homme, les voix du peuple juif, ainsi que celles de tous les chrétiens qui observent le Sabbat, s'unissent pour se faire entendre.*

> *Il est temps que soient abrogées ces lois obsolètes qui entravent la liberté individuelle des Français, observateurs du Sabbat et du Shabbat, qui veulent travailler le dimanche.*

Pour poursuivre, je vous dirai que, mon livre intitulé *« Infamie d'État »* sera, si Dieu le veut, rédigé en français et en anglais, ce qui permettra à mon histoire, qui dépasse l'entendement, d'être connue au-delà des frontières.

Je ne demande pas vengeance, je laisse Dieu agir en son temps. Mon objectif est que justice me soit faite, ainsi qu'à tous ceux qui ont subi et subissent encore les contrecoups des lois vaccinales contre la covid-19 et des lois dominicales, qui sont pourtant inconstitutionnelles et qui n'ont donc pas leur place en France.

Nous en sommes venus, en France, à voir les droits des citoyens bafoués, par ceux-là mêmes qui ont fait le serment de les protéger, qui ont entre leurs mains le pouvoir, qui en usent et en abusent, martyrisant, au passage ceux qui leur sont assujettis.

> *Néanmoins, le despotisme des iniques puissants ne ratiboise qu'un temps les plus faibles qu'eux ! Car, par la plume et sans violence, tout opprimé est appelé à devenir le pire cauchemar de ceux qui l'abaissent.*
>
> *En effet, l'encre et le papier ont une puissance bien supérieure à celle qu'on leur prête, car la connaissance que chaque citoyen peut acquérir nous donne la capacité de changer notre avenir, tant individuel que national.*
>
> *Dans l'histoire de l'humanité, bien des dominateurs, qui pensaient être inébranlables, ont été renversés par ceux qu'ils opprimaient.*

Nous avons l'exemple des fiers sans-culottes de la Révolution française, ou aux Antilles, des fiers et impétueux nègres marron qui se sont élevés contre le despotisme des iniques puissants qui, à leur gré, brimaient plus faibles qu'eux sans que nul ne s'insurge. Ils ont ainsi brisé le joug de leurs dominateurs et sont devenus des hommes et des femmes libres.

Par ma plume, je vous apporte cette arme puissante, qu'est mon livre intitulé **« Infamies d'État »,** *afin que certaines chaînes de servitude qui demeurent encore en France et qui sont érigées par ceux-là mêmes à qui les citoyens ont donné le pouvoir, puissent être brisées.*

Pour continuer, je vous dirais que nous avons déjà parcouru un bon chemin jusqu'ici. Tout au long de ces lignes, j'ai la conviction de vous avoir armés, en vue de faire valoir vos droits ou ceux de tous ceux qui sont ou ont été en souffrance sous la férule inique des lois vaccinales contre la covid-19 et des lois dominicales.

Fort de cet argumentaire, fruit de ma réflexion, j'aimerais vous interpeller, que vous soyez français ou un habitant d'une autre partie du globe :

1. *Maintenant que vous avez lu mon livre intitulé* **« Infamies d'État »,** *pensez-vous que je sois paranoïaque ?*
2. *Mes propos vous paraissent-ils n'être que de simples arguties ?*
3. *Pensez-vous qu'au XXIe siècle, dans un pays comme la France, qui se targue d'être la patrie des droits de l'homme, ce que j'ai vécu puisse avoir la moindre légitimité ?*
4. *Un fonctionnaire d'État peut-il, en toute impunité et sans justification, briser un chef d'entreprise, le pousser à la faillite et le réduire à la mendicité, sans que personne ne s'en émeuve ?*
5. *Un gouvernement, qui est censé être au service du peuple, dans le pays qui porte la réputation d'être celui des droits de l'Homme, peut-il, en toute impunité, édicter des lois et des décrets discriminatoires et sans fondement en vue de brimer tout ou partie de son peuple, sans que personne ne s'insurge ?*

6. *Où sont passés, le droit, la justice, la fraternité et les qualités chevaleresques qui font l'honneur de l'être humain ?*
7. *Si vous étiez à ma place, que souhaiteriez-vous ? Ou si vous étiez à la place de ces soignants qui se retrouvent sans ressources, parce qu'ils ont choisi en leur âme et conscience de ne pas se faire vacciner contre la covid-19, ou à celle de ces observateurs du Sabbat ou du Shabbat qui subissent le joug de fer des lois dominicales d'inspiration catholique, que souhaiteriez-vous ?*

À vous qui me lisez, n'oubliez pas que ma douleur actuelle et celle des non-vaccinés contre la covid-19 qui se sont vu imposer un chômage forcé, ou encore celle des observateurs du Sabbat ou du Shabbat qui sont entravés par ces iniques lois dominicales, pourraient bien être la vôtre, ou celle de l'un de vos proches. **Eh bien, ce que vous auriez voulu pour vous, faites-le pour nous !**

Que vos cris s'élèvent du fin fond de l'univers pour dénoncer ces abominations que l'on nous fait vivre en tant que non-vaccinés contre la covid-19, ou comme observateurs du Sabbat ou du Shabbat ou encore ce que j'ai vécu sous le joug de M. Vincent GUILGAULT, sans que les représentants de l'État n'interviennent.

Je m'attends à votre secours ! N'attendez pas que la mort vienne nous frapper pour venir avec des fleurs, pleurer sur nos tombes et nous ériger en martyrs du système. **C'est maintenant que nous avons besoin de vous.**

Aujourd'hui est le jour où il vous faut agir, non seulement pour que justice me soit rendue, mais plus encore, afin de délivrer tous ceux qui ont perdu leur emploi à cause des lois vaccinales contre la covid-19 ainsi que les observateurs du Sabbat ou du Shabbat que les lois dominicales spolient. **À nous donc de changer les choses, par la grâce de Dieu.**

Dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** mon but premier est l'abrogation des lois dominicales et des lois vaccinales contre la covid-19, mais je ne puis à moi seul poursuivre cette œuvre, car un homme seul est isolé et peine à se faire entendre. J'ai besoin de votre soutien. Pour l'instant, je mène dans le dénuement cette lutte.

Si je poursuis seul ce combat, sans vous, le message contenu dans mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** restera lettre morte. Seul, je n'ai que peu de poids face à l'État français. La Parole de Dieu nous apprend dans *[Ecclésiaste 9 versets 15-16]* que la sagesse (*connaissance*) que pourrait apporter le démuni au puissant sera méprisée.

Cette œuvre ne pourra donc, avoir de devenir sans vous. Pour que les choses changent, j'invite tous les Français, surtout les chrétiens observateurs du Sabbat et les juifs, à se joindre à moi.

Pour soutenir votre démarche, je vous invite à vous armer de mon livre intitulé **« Infamie d'État »,** car ces divers textes législatifs vous permettront d'être armés dans votre démarche (*individuelle et collective*) face à l'État français. Ces textes législatifs démontrent le non-sens des lois dominicales et vaccinales contre la COVID-19.

Ils devront être confrontés au gouvernement français et à M. MACRON, afin que justice nous soit rendue. Pour poursuivre, je vous dirais que, l'une des belles images que j'ai de l'unité qui amène la victoire est présentée dans ce texte : **« Mieux vaut être à deux que tout seul. On tire alors un bon profit de son travail. Et si l'un tombe, l'autre le relève, mais malheur à celui qui est seul et qui vient à tomber sans avoir personne pour l'aider à se relever.**

De même, si deux personnes dorment ensemble, elles se tiennent chaud, mais comment celui qui est seul se réchauffera-t-il ? Un homme seul est facilement maîtrisé par un adversaire, mais à deux ils pourront tenir tête à celui-ci. Et une corde à triple brin n'est pas vite rompue. » *[Ecclésiaste 4 versets 9-12, Bible Semeur]*.

Ce texte dans son essence, présente pour moi l'union comme faisant la force. La victoire des Alliés, malgré leur foi ou leurs convictions diverses, lors de la Deuxième Guerre mondiale, nous démontre la valeur de l'unité de tous contre la tyrannie.

Il vous faut maintenant agir. Je pense que mon livre intitulé **« Infamie d'État »**, fruit d'un long travail de recherches historiques et juridiques, donne les bases qui permettraient d'abroger ou de modifier en notre faveur ces lois qui nous oppriment depuis trop longtemps.

En tant qu'enfants de Dieu, nous sommes ses sentinelles et ne pouvons nous taire quand l'impensable se perpétue.

Faisons en sorte d'agir comme Paul l'a fait dans ce texte : **« C'est pourquoi je vous déclare aujourd'hui que je suis pur du sang de vous tous, car je vous ai annoncé tout le conseil de Dieu, sans en rien cacher. »** *[Actes 20 versets 26-27, Bible Louis Segond]*.

À vous qui avez lu ces lignes et qui êtes interpelés par mon combat, ne restez pas inactifs, alors que des âmes sincères sont malmenées par l'État français à travers les lois dominicales et les lois vaccinales contre la covid-19, qui les conduisent, comme ce fut mon cas, à une grande précarité.

Il est de notre responsabilité de défendre ceux que les puissants de ce monde oppriment. Voici ce que déclare le Saint Livre dans ce texte :

« Délivre ceux qu'on traîne à la mort, ceux qu'on va égorger, sauve-les ! Si tu dis : ah ! Nous ne savions pas !

Celui qui pèse les cœurs ne le voit-il pas ? Celui qui veille sur ton âme ne le connaît-il pas ? Et ne rendra-t-il pas à chacun selon ses œuvres ? » *[Proverbes 24 versets 11-12, Bible Louis Segond]*.

Il ne nous faut pas être comme Caïn, pensant que Dieu ne voit pas nos œuvres ni ne connaît nos cœurs, car nous sommes les gardiens de nos frères.

Ce faisant, le bien que nous savons devoir faire et que nous ne faisons pas, nous rend répréhensibles devant le Seigneur.

Le texte qui suit nous renseigne à ce propos : **« Celui donc qui sait faire ce qui est bien, et qui ne le fait pas, commet un péché. »** *[Jacques 4 verset 17, Bible Louis Segond]*.

Ce texte nous renseigne également : *« Si nous avions oublié le nom de notre Dieu […]* **Dieu ne le saurait-il pas, lui qui connaît les secrets du cœur ? »** *[Psaumes 44 versets 21-22, Bible Louis Segond]*.

Finissons avec ceci : **« Est-ce donc en vous taisant que vous rendez la justice ? Est-ce ainsi que vous jugez avec droiture, fils de l'homme ? »** *[Psaumes 58 verset 2, Bible Louis Segond]*.

J'ai fait, plus que ma part, car mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** qui sont le fruit d'un long travail acharné, je vous les offre déjà en version numérique en français et, j'aspire aussi à le faire en langue anglaise.

Il en sera de même, si c'est la volonté de Dieu, pour les versions papier, si vous répondez de façon positive à cet appel que je vous adresse à la fin de ce chapitre. L'objectif étant que tous ceux qui se sentent concernés puissent le lire et se mobiliser.

J'agis ainsi, conformément à ce que l'Esprit de Dieu m'a inspiré. De votre côté, partagez mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** avec le plus grand nombre.

Pour ce faire, utilisez largement les moyens mis à votre disposition, **email, Facebook, WhatsApp, Instagram, TikTok, etc.** sur mon site, dont les coordonnées figurent à la fin de ce chapitre.

Pour continuer, je vous dirais que j'ai travaillé en moyenne de *8* à *12 heures par jour* sur mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamies d'État »,** depuis le mois d'*octobre 2021,* et je suis en train de les finaliser en ce jour, le *20 novembre 2026*. L'objectif étant qu'ils sortent au plus tôt.

Pour que ces livres puissent voir le jour, alors qu'ils sont offerts, j'ai investi tout ce que je possède. En contrepartie, dans ce livret, j'ai intégré une demande d'aide financière que je sollicite auprès de ceux qui me liront. Ainsi, même si je suis actuellement dans le besoin, à cause d'une situation indépendante de ma volonté, j'ai bon espoir de recevoir de l'aide.

Grâce à elle, donc grâce à vous, peuple fidèle du Seigneur, et ceci fait déjà ma joie, je pourrai partager mes pensées et mes convictions qui ne tomberont pas dans l'oubli. Mon travail ne sera donc pas vain car il permettra, j'en suis sûr, d'enrichir ceux qui liront mes livres.

Pour que vous puissiez comprendre ma philosophie et ma foi, je vais vous présenter une allégorie :

> *Imaginez que vous ayez un oranger qui vous donne en abondance des oranges qui sont sucrées comme du miel, que vous destinez à la vente. Cependant, placé où vous êtes, nul ne sait que vous en avez à vendre. De ce fait, vos oranges pourrissent sur l'arbre alors que vous êtes dans le besoin.*
>
> *Pour changer cette situation, vous faites donc des plans en vue de les vendre et, pour ce faire, vous les présentez dans une foire, afin que le plus grand nombre puisse les goûter.*

Sachant qu'elles sont sucrées à souhait, vous savez que ceux qui viendront et les goûteront seront conquis et que vous pourrez vivre de votre récolte.

Cette image que je prends pour présenter mes livres peut vous paraître présomptueuse. Néanmoins, pour moi, mes ouvrages sont de l'acabit de ces oranges, car ils sont le fruit de nombreuses recherches et d'un travail acharné. Vu leur teneur, j'ai bon espoir qu'ils vous apporteront des connaissances qui vous fortifieront.

J'ai encore beaucoup de choses à vous dire au travers de mes vingt livres, qui sont en attente de fonds pour être édités. Je vous convie, à travers leurs lignes, à faire des voyages inédits.

Avant de poursuivre, je tiens à préciser que je n'ai pas fait d'études littéraires, je suis avant tout un passionné d'écriture, pas un écrivain.

Je me reconnais donc comme étant un auteur. Dans mes livres, comme c'est le cas dans celui-ci, je mets par écrit mes expériences et mes convictions profondes.

Cet amour de l'écriture m'est venu un jour où j'ai eu à mener une réflexion sur la durée fugace de notre vie sur Terre. Beaucoup ont travaillé, jouissent de leur vivant du fruit de leur travail, mais souvent, après leur mort, il ne reste plus rien de ce qu'ils étaient, de leurs pensées, de leurs convictions.

Ils descendent dans la fosse et **« s'étiolent comme l'éther ».**

Je n'ai aucune connaissance de ce qu'ont été mes aïeux. Quelles furent leurs convictions, leurs œuvres ; tout cela demeure une énigme pour moi.

D'autant plus qu'en tant qu'Antillais, je suis issu d'un peuple qui a connu les chaînes et l'aliénation de l'esclavage.

Par contre, quand je lis des livres que de grands auteurs comme TERTULLIEN, Martin LUTHER ou Ellen G. WHITE, etc., les grands réformateurs ont écrits souvent, il y a de cela des siècles, j'apprends à les connaître et leurs écrits me fortifient.

De cette réflexion sont nés mon besoin d'écrire et ma passion des mots ! Mon objectif dans cette vie, n'est ni la richesse ni la renommée.

Mon leitmotiv est de porter mes connaissances et de laisser un héritage littéraire aux générations futures.

Mon souhait profond est de mettre par écrit mes connaissances et mes convictions afin de les partager avec ceux qui y prendront plaisir et qui, je l'espère, sortiront de mes livres édifiés.

Si ce livret vous a été d'une quelconque utilité, je vous invite à lire et à distribuer au plus grand nombre, mes vingt autres ouvrages qui vous apporteront, probablement, des connaissances tout aussi profitables.

> *Malheureusement,* **« l'argent étant le nerf de la guerre »,** *tous mes fonds ayant été investis dans la mise en place de mes livres, je n'ai plus les moyens de les faire paraître au format papier.*

Il reste encore beaucoup à faire pour que la vérité se fasse jour auprès du plus grand nombre, mais faute de finances, l'œuvre est en friche. Néanmoins, j'ai l'assurance que, par la grâce de Dieu, ce livret trouvera son public et que vous, qui serez amenés à le lire, ne resterez pas insensibles à cet appel à l'aide que je vous adresse.

J'en appelle donc à votre générosité. J'en appelle à ceux qui œuvrent en ce siècle, tels **les sept mille restés fidèles au Seigneur du temps d'Élie** *[1 Rois 19 verset 18], [Romains 11 versets 2-5]* et cela, qu'importent votre religion ou vos convictions.

Je sais que vous, vous ne fermerez pas vos cœurs à cet appel à l'aide, car vous marchez par amour selon que le Seigneur nous le demande dans ce texte : **« À celui qui te demande, donne ; et ne te détourne pas de celui qui veut t'emprunter de l'argent. »** *[Matthieu 5 verset 42, Nouvelle Bible en français courant]*.

Complétons avec ceci : **« Voici comment nous savons ce qu'est l'amour : Jésus Christ a donné sa vie pour nous. Nous aussi, nous devons donner notre vie pour nos frères et nos sœurs.**

Si quelqu'un a les moyens de vivre et voit son frère ou sa sœur dans le besoin mais lui ferme son cœur, comment peut-il prétendre qu'il aime Dieu ?

Mes enfants, n'aimons pas seulement en paroles, avec de beaux discours ; faisons preuve d'un véritable amour qui se manifeste par des actes !

Voilà comment nous saurons que nous appartenons à la vérité. *Voilà comment notre cœur pourra se sentir rassuré devant Dieu. » [1 Jean 3 versets 10-19, Nouvelle Bible en français courant].*

Terminons avec ce texte : **« Quand, dans un de tes villages que le Seigneur ton Dieu te donne, un de tes frères pauvre aura quand même besoin d'un prêt, ne refuse pas de lui tendre la main. Au contraire, ouvre ta main toute grande et prête-lui ce dont il a besoin. […]** *Accorde-lui donc un prêt de bon cœur.*

Grâce à cette générosité, le Seigneur ton Dieu te bénira dans tout ce que tu entreprendras.

Il y aura toujours dans le pays des personnes pauvres, c'est pourquoi je t'ordonne d'ouvrir ta main à ton frère, le pauvre et le malheureux dans ton pays. » *[Deutéronome 15 versets 7-8, 10-11, Nouvelle Bible en français courant].*

Si ce livret ou mes ouvrages intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamie d'État »,** que je vous offre, vous ont touchés, faites un geste, aidez-moi à continuer à fortifier et à aider le plus grand nombre.

En outre, j'ai besoin de fonds pour faire corriger les versions anglaises de mes livres intitulés **« De souffrance, d'encre et de justice »** et **« Infamie d'État »** dont je suis en train de finaliser la traduction. *J'ai aussi besoin d'un soutien financier pour pouvoir éditer les deux versions papier de ces ouvrages, en anglais et en français, afin qu'ils soient offerts au plus grand nombre.*

Enfin, en conformité avec *[1 Corinthiens 9 versets 1-14],* celui qui porte l'œuvre du Seigneur doit être soutenu pour vivre. À ce titre également, j'ai besoin de votre soutien financier.

Pour ce faire, si le cœur vous en dit, vous avez la possibilité de faire un don sur l'un des onglets **« Faire un don »,** disponibles sur mon site : **http://www.kenny-pierre.com**